FÉVRIER 2022

LE MONTIGNAIS

LE BULLETIN QUI NOUS RELIE

2020 à 2021 une année **riche en actions.**

TOUJOURS ET ENCOR

Village de Montigny

SOMMAIRE

04 CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

06 CENTRE DE LOISIRS

07 « AU FIL DE L'EAU »

08 TRANSPORT

09 CIRCUIT DE LA PIERRE MÉGALITHIQUE

10 SI MONTIGNY M'ÉTAIT CONTÉ...

12 ÉCHOS D'ÉCOLE

16 JOURNÉE DES ASSOCIATIONS
MONTIGNY ACTIVITÉS

17 MONTILINK

18 FOYER CULTUREL

19 LES JOYEUX AINÉS

20 CLUB LECTURE

21 CONCOURS DE NOUVELLES

22 7 PLUMES POUR UN MYSTÈRE

25 E.S. MONTIGNY LA VAUPALIÈRE

26 LE MONTIGNY LA VAUPALIÈRE RUNNING CLUB

27 COMITÉ DES FÊTES A VOS AGENDAS !

28 ORDURES RECYCLABLES

29 AUTORISATIONS D'URBANISME

30 LES ÉCHOS

34 INFOS MAIRIE

38 CONSEILS MINICIPAUX

Brèves
P.6-17-19-30-32-33-35

Village de Montigny

Mairie de Montigny - Responsable de la publication : Christian POISSANT Photos : Sonia BENAVIDES, Secrétariat de Montigny, Bicome, @Adobestock, @envato - Conception : Secrétariat de Montigny, Bicome - Impression, infographie : Bicome - Dépôt légal en cours

PEFC 10-31-3358 / **Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

LE MOT DU **MAIRE**

Chères Montignaises, chers Montignais,
Si l'année 2020 a été une première année de confinement strict retardant de nombreux projets communaux en cours, l'année 2021 avec des mesures restrictives plus souples a permis la réalisation de certains d'entre eux :

• La mise en place d'un conseil communal des jeunes
• La modification du PLU au début de l'été
• La mise aux normes du bâtiment salle des fêtes/maison des associations pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
• L'achèvement de la voie cycliste/piétonne reliant le bourg à l'essart
• L'agrandissement des ateliers et garages communaux

Deux compromis de vente ont été signés en fin d'année !

Le 1er concernant la vente par la commune de la propriété sise au 293 Rue du Gré, dans la perspective d'une crèche bilingue (anglais/français) qui devrait être opérationnelle à la prochaine rentrée de septembre (2022/2023).

Le 2nd avec le promoteur AMEX concernant une parcelle municipale de 4431m^2 située le long de la RD86 (Route d'Hénouville) ; cette dernière ajoutée à celle d'un propriétaire privé d'une superficie de 32 288 m^2 permettra la viabilisation de 40 parcelles (future résidence « le clos des biches ») qui s'effectuera en deux tranches de 20 pavillons étalées de 2022 à 2024.

Pour l'année 2022, plusieurs réalisations devraient voir le jour :

• Jeux pour les jeunes enfants sur l'ancien cours de tennis
• Mise en place de vidéo surveillance aux différentes entrées du village
• Ravalement et isolation de la façade sud de la salle des fêtes/maison des associations/cantine
• Noue de rétention des eaux de pluie en amont de la Rue du Vauchel
• Agrandissement du bassin des cottages
• Différents travaux concernant la lutte contre les inondations
• Plusieurs aménagements sécuritaires seront effectués afin de réduire la vitesse excessive des véhicules automobiles, en particulier Rue du Lieutenant Aubert

Leur concrétisation sera effective en fonction de l'urgence et des contraintes budgétaires.

Le Haut Débit quant à lui devrait être opérationnel dans les foyers montignais au 1er semestre 2022, à la satisfaction des utilisateurs du télétravail !

Fin février, après 18 ans de bons et loyaux services, Nadine et Régis THOMAS (Epi Services) cesseront leur activité. Le commerce a été repris par Marie HARTOUT et Maxime PIPART, qui après une fermeture en mars pour travaux, devrait ouvrir début avril sous l'enseigne « M EPICERIE ET COMPTOIR ». Une chance pour notre commune de conserver un commerce de proximité, lieu de rencontres et de convivialité, qui aura je l'espère, l'adhésion et le soutien de nos habitants.

Le marché éphémère alimentaire reprendra le vendredi après-midi 20 mai jusqu'au vendredi 14 octobre avec une interruption en juillet et août.

La commune, en partenariat avec l'Office National des Forêts réalisera un nouveau circuit forestier pédestre de 3.8 km, « le circuit de la Pierre Mégalithique » sera opérationnel au début de l'été.

Concernant notre communauté de communes Inter Caux Vexin, le premier magazine communautaire paraîtra courant janvier 2022. Il vous sera distribué à domicile avec le bulletin municipal rétro 2021.
Un grand merci au personnel municipal pour leur sérieux et leur implication ainsi qu'aux élus de mon équipe pour leur soutien, sans oublier notre équipe enseignante qui gère au mieux les contraintes sanitaires rencontrées dans nos écoles.

Je souhaite que cette nouvelle année puisse, après les pics que nous avons connus, voir la pandémie enfin décliner et nous permette de retrouver une complète liberté afin de pouvoir profiter pleinement de la vie et des évènements festifs qui l'accompagnent, en particulier dans notre village, où déjà il fait bon vivre !

2022, ENCORE UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS !

Elections présidentielles : **les 10 et 24 avril 2022**

Elections législatives : **les 12 juin et 19 juin 2022**

L'inscription sur la liste électorale pour pouvoir voter à l'élection présidentielle est possible jusqu'au 2 mars 2022 en ligne et jusqu'au 4 mars 2022 en Mairie.

Concernant les procurations, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.
Il est possible cependant de donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune mais ce mandataire devra se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Comment donner procuration ?

Sur le site : **www.maprocuration.gouv.fr**

Par papier : **en remplissant le cerfa n° 14952*03**

Comment retrouver son Numéro National d'Electeur NNE ?

Il est bon de communiquer celui du mandant et celui du mandataire pour établir la procuration :

> Sur la carte d'électeur
> Sur le site :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Où valider les demandes de procuration dématérialisées ?
- Dans les commissariats de police
- Dans les brigades de gendarmerie
- Dans les consulats Vous devez obligatoirement vous déplacer physiquement pour valider ou résilier une procuration.

CONSEIL MUNICIPAL DES **JEUNES**

Le samedi 22 mai 2021, s'est tenue l'installation du premier Conseil Municipal Jeunes de Montigny (CMJ)

Un an après l'installation du conseil municipal « adultes » de Montigny, Johan, Juliette, Gabriel P., Salomé, Kylian, Rébecca, Marius, Violette, Clara et Gabriel M. ont été officiellement investis pour un mandat de deux ans

Après avoir reçu les félicitations du Député Gérard Leseul et des Conseillers Départementaux, Guillaume COUTEY et Agnès LARGILLET, les jeunes, scolarisés du CM1 à la seconde, se sont présentés et ont fait part de leur motivation et la raison de leur engagement. Ils se sont vu remettre l'écharpe tricolore et le kit de l'élu par Monsieur le Maire, Christian POISSANT et les membres de l'équipe municipale

Comme pour les conseillers municipaux adultes et afin de mener à bien leurs projets, les jeunes conseillers se sont répartis dans trois commissions : environnement / cadre de vie ; sport / loisirs / culture ; solidarité / intergénérationnel. Ils se réunissent environ une fois par trimestre

Les jeunes conseillers ont participé aux cérémonies commémoratives de notre commune. Ils ont également eu la chance de visiter l'Assemblée Nationale, en novembre dernier, à l'invitation de Monsieur le Député Gérard LESEUL. Une belle journée de découverte et d'histoire de la France.

Cérémonie du 11 novembre 2021

« Cela était une volonté de la nouvelle équipe municipale. Faire participer nos jeunes à la vie du village et les familiariser à la vie citoyenne, tel est le but de notre Conseil Municipal Jeunes », ont déclaré Adem Colak et Magali Pompili, Conseillers Municipaux en charge du CMJ.

Visite de l'assemblé nationale

Cérémonie d'installation du 22 mai 2021

Nos jeunes débordent d'idées et sont très investis dans leurs missions. Nous leur renouvelons toutes nos félicitations. Nous remercions le corps enseignant pour leur précieuse collaboration lors des élections des CMJ.

Adem COLAK & Magali POMPILI – Conseillers municipaux en charge du CMJ

CENTRE DE LOISIRS

Spirit
Centre de loisirs de Montigny

Et voilà ! Le centre de loisirs Spirit a un an !
Un an déjà ! Et quelle année !!!

Malgré la covid, nous avons eu une riche année, pleine de bons moments de partage et de découverte ; de belles rencontres, d'amitié, de folles aventures...

Au fil de cette première année, plus de 70 enfants sont venus - une ou plusieurs semaines - et ont pu aborder les thèmes « sorcières, mages et sortilèges », « Léonard de Vinci », « Les 4 éléments ».

Animation Halloween

Nous avons fait des activités ludiques, sportives, manuelles, artistiques : céramique / piscine / accrobranche / grands jeux / origami / cuisine / etc.

Au final, des vacances pleines de rires et de découvertes !

BRÈVE

Entretien des trottoirs

Si les trottoirs dépendent du domaine public, l'entretien des abords des habitations doit être assuré par les propriétaires ou les locataires. Cette règle est appliquée pour le nettoyage du trottoir sur toute la longueur de leur propriété en cas de neige et de verglas. Cette obligation s'applique également pour le désherbage.

« AU FIL DE L'EAU »

En 1989 la commune de Montigny adhérait au Syndicat des eaux de Maromme (dissout à ce jour) qui n'avait pas vocation d'assainissement, mais uniquement eau potable, ce qui explique l'indépendance de notre commune, qui depuis cette date a financé (en fonds propres et avec des subventions de l'agence de l'eau) les sept tranches d'assainissement du centre bourg (pour un coût de 2 056 000€).

En conséquence de quoi, pour tout nouveau raccordement au réseau collectif, la commune a instauré la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) cette taxe votée le 1er juillet 2012 fait suite à la PRE (Participation au Raccordement à l'Egout) qui elle-même avait déjà été fixée à 3 000€.

A ce jour, notre collectivité adhère au SIAEPA

(Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Montville) pour la compétence eau potable et pour l'assainissement non collectif (SPANC) (concernant entre autres les 64 pavillons de l'Essart).

Le SIEAPA ayant refusé notre adhésion concernant la compétence assainissement, notre commune vient, suite à un appel d'offre de passer une convention d'un an renouvelable avec Eaux de Normandie à compter du 1er janvier 2022 ; cette dernière comprend l'entretien de 5 stations de refoulement, le contrôle et le nettoyage des réseaux.

Quant au traitement des eaux usées, la commune de Montigny a une convention spécifique avec la Métropole Rouennaise (refoulement sur Canteleu, puis traitement à la Station Emeraude).

C.POISSANT

Informations aux particuliers

Eaux de Normandie : 37 rue Raymond Duflo - 76150 Maromme
Réception clientèle : Le mercredi : 9h-12h / 13h30-16h
Conseiller clientèle : 09.69.36.52.62
Lundi au vendredi 8h-19h
Samedi 8h-13h

Urgences 24/24h : 09.69.36.62.66

SPANC (SIEAPA)
Florian BERTIN : 02.32.93.91.13
Florian.bertin@intercauxvexin.fr

TRANSPORT

Vu la hausse constante du prix des carburants, les difficultés et le coût du stationnement à Rouen, la réduction de l'utilisation de la voiture (décarbonisation), ramenés au cadre de la mobilité de nos habitants vers la Métropole, en dehors de l'utilisation du trajet travail ; les Montignais et Montignaises n'ayant pas d'horaires fixes à respecter sont fortement invités à utiliser la ligne de transport 40 qui rejoint Rouen centre en un temps record et un coût minime (2 arrêts en centre bourg et 1 à l'Essart).

*Horaires du Transport Public – LIGNE 40**

Du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus

Roumare / Rouen
Passage à Montigny du lundi au samedi
Hameau de l'Essart : 6h59 – 7h31 – 8h11 – 13h56
Le Bourg : 7h03 – 7h38 – 8h18 – 14h03
Petit Château : 7h05 – 7h40 – 8h20 – 14h05

Rouen / Roumare
Passage à Montigny du lundi au samedi
Petit Château : 12h59 – 16h44 – 17h49 – 18h44
Le Bourg : 13h01 – 16h46 – 17h51 – 18h46
Hameau de l'Essart : 13h05 – 16h50 – 17h55 – 18h50

Billet unique : 2€ - Enfants (-10ans) : 1€ - Carnet de 10 voyages : 12€
Retrait des cartes et abonnements à la Halte Routière : 11 rue des Charrettes à Rouen, 02.32.08.19.75,

La Région organise un ramassage scolaire pour les lycéens scolarisés au Lycée de la Vallée du Cailly.

La Vaupalière / Déville Les Rouen
Passage à Montigny du lundi au samedi
Hameau de l'Essart : 7h22
Le Bourg : 7h25
Petit Château : 7h26

Déville Les Rouen / Roumare
Passage à Montigny du lundi au samedi
Petit Château : 12h28 *(samedi)* – 18h28 *(lundi, mardi, jeudi et vendredi)*
Le Bourg : 12h29 *(samedi)* – 18h29 *(lundi, mardi, jeudi et vendredi)*
Hameau de l'Essart : 12h31 *(samedi)* – 18h31 *(lundi, mardi, jeudi et vendredi)*

Informations et horaires disponibles sur le site : https://www.normandie.fr/transport-scolaire

CIRCUIT DE LA PIERRE **MÉGALITHIQUE**

Pour faire suite au sentier forestier pédestre « sur la piste du loup » (8 et 6 kms), conçu en 2008 par Marie Andrée PENET, Jean-Pierre LEFEBVRE et Marie-Pascale VALLA, j'ai pensé créer pour le début de l'été 2022 une variante à ce parcours initial, avec une boucle plus courte, permettant dans un temps plus limité (1h15) de valoriser le site de la pierre mégalithique située sur l'allée verte. Le « circuit de la Pierre Mégalithique » en collaboration avec l'ONF sera agrémenté de bornes pédagogiques concernant des arbres remarquables, l'ancien poteau directionnel (en fonte) au niveau du carrefour vert sera remis en état et repeint, ainsi que l'installation d'un banc rustique réalisé par l'un de nos agents communaux, permettra d'y faire une halte agréable.

C. Poissant

Pierre mégalithique

Pour en savoir plus sur l'office national des forêts, rendez-vous sur leur site internet en scannant le QR code à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone*

Office National des Forêts

https://www.onf.fr/

* *Les smartphones sous IOS ou Android détectent les QR code directement depuis l'appareil photo. Il vous suffit de lancer l'appareil photo sur celui-ci et de le diriger vers le QR code et votre appareil vous proposera de lancer directement le lien. Pour plus d'informations, consulter la notice de votre appareil.*

SI MONTIGNY M'ÉTAIT CONTÉ...

Si la forêt de Roumare m'était contée...

Rouge gorge

La forêt de Roumare appartint successivement aux Ducs de Neustrie, aux Ducs de Normandie, puis aux Rois de France. Elle fait aujourd'hui partie du patrimoine de l'État (ONF), à l'exception de quelques parcelles privatives (domaine privilégié des chasseurs). Cette forêt qui s'étend sur 3991ha est située dans le premier méandre en aval de Rouen, elle couvre un plateau qui s'abaisse régulièrement du Nord au Sud, jusqu'aux plaines du bord de la Seine (altitudes entre 140 et 20mètres) elle se termine en falaise vers l'est. Les communes bordant cette forêt sont : Canteleu, Val de la Haie, Hautot sur seine, Sahurs, Saint Pierre de Manneville, Quevillon, Saint Martin de Boscherville, Hénouville, Montigny, La Vaupalière et Maromme. Cette forêt tire son nom d'un certain seigneur franc, important propriétaire terrien nommé ROTMARUS. Les résineux ainsi que d'anciens taillis sous futaie y occupent d'importantes surfaces. A l'inverse de la forêt verte ou le Chêne y tient une place plus importante que le Hêtre. Quant a la faune contemporaine que nous sommes susceptibles de rencontrer aujourd'hui citons : le sanglier (majoritaire !!) les cervidés (cerf, biches, chevreuil) mais aussi le renard le blaireau, l'écureuil... Sans oublier un nombre incalculable d'oiseaux en particulier : le Pic Noir, la mésange, la Bécasse, le Geai des Chênes, le Rouge gorge.

L'époque contemporaine

Devant la dégradation continue de la forêt, à la fin du Moyen Age, Charles V est obligé d'en interdire toute exploitation. En 1410, les chanoines de Rouen parlent de terres couvertes de fougères.

En 1510, François 1er en ordonne le premier bornage, effectué par C.Le Cacheur. La forêt mesure alors, 7.510 arpents dont 2.4 de haute futaie, 3.825 de taillis de hauts revenus et 925 en bruyères et friches, sous l'administration de cinq gardes. En effectuant ces mesures les enquêteurs constatent les graves dégâts subis par la forêt sur-exploitée y compris par des usurpateurs de titres qui essartent sans aucuns droits.

Alors commence une longue période de conflit entre l'autorité royale et les exploitants (souvent malhonnêtes) de la forêt. Cette lutte pour sauver la forêt durera jusqu'au début du XX° siècle. Elle n'aura pas de succès avant 1825.

Jean Bodin, maître des eaux et forêts devra instruire jusqu'à quatres cents procès pour arrêter une exploitation déraisonnable et anarchique de la forêt. Il fera saisir les biens de certains nobles qui s'étaient livrés à des abus et ne payaient pas les droits pourtant dûs. Le parlement de Rouen demandera, sans succès, son renvoi au Roi. Mais il n'obtiendra pas de grands résultats.

Les guerres de religion dévastent à nouveau la forêt. Mazarin, pour les besoins de sa politique la pille sans scrupule.

Colbert essaiera d'y remédier par une gestion plus rigoureuse et surtout très dirigiste. Mais les abus ne cessent pas et ils sont couverts parfois par les sergents de la forêt et leurs supérieurs qui sont condamnés à l'amende à plusieurs reprises. La situation devient telle, qu'en 1749, les pâturages en forêt sont supprimés. Mais la forêt ne cesse de diminuer de superficie. Pour tenter d'y remédier, notamment par le reboisement des friches laissées par des essartements incontrôlés. Jean Rondeaux, un des gardes de la forêt tente d'y implanter les pins et châtaigniers. Il est vivement attaqué par ses collègues qui réclament sa radiation. Il doit renoncer à son entreprise. Mais ses successeurs reprendront l'idée et contribueront à sauver la forêt au XIX° siècle.

Ce sont la création d'une école nationale des eaux et forêts (permettant une meilleure formation des personnels) et la volonté des élus locaux, notamment encouragés par Napoléon III, qui permettront de donner le visage actuel de notre forêt, qu'elle était enfin parvenue à atteindre vers 1905, après presqu'un siècle de restauration.

Sources ONF.

C.Poissant

Sources : Étude sur la forêt de Roumare de M Prévost (1904)

bécasse

Mésange

Pic noire

Geai des Chênes

Jeune artiste en herbe s'inspirant de notre belle forêt

Le calendrier des chasses 2022 est affiché en vitrine municipale, ainsi qu'a l'entrée de la forêt : chemin du temps perdu et également à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Après le succès remporté par la première édition de la forêt monumentale : exposition à ciel ouvert de 13 œuvres gigantesques, le long d'un circuit de 4 kms dans le cadre de la forêt verte, une deuxième édition verra le jour en 2024 en forêt de Roumare, sur le secteur de la ville de Canteleu (810 hectares) en limite du domaine forestier de la commune de Montigny (d'une surface de 559 hectares).

ÉCHOS D'ÉCOLE

Rentrée scolaire 2021/2022

Classe de Madame Anne ANQUETIL

Classe de Madame Geneviève CHOUAF GS

Classe de Madame Marie-Hélène BOURSIER
PS-MS

Cette rentrée s'est effectuée dans d'excellentes conditions malgré les contraintes sanitaires dues à la pandémie. Dans le cadre du RPI, l'école de La Vaupalière comprend désormais 6 classes de la petite section au CP, soit 146 élèves. L'école primaire de Montigny, quant à elle comprend 5 classes du CE1 au CM2 soit 131 élèves. Vu la poussée démographique de nos deux communes, l'ouverture d'une sixième classe primaire est envisageable sur Montigny à la rentrée 2022/2023.

Classe de Madame Marie-Hélène CLEMENCON PS/MS

Nos classes seront équipées prochainement de détecteurs CO2

Classe de Madame Agnès PRUVOT GS

Classe de Madame Sabine PICARD CP

ÉCHOS D'ÉCOLE

Rentrée scolaire 2021/2022

Classe de Madame Muriel VOISIN CE1

Classe de Madame Sandrine WILLIAUME CE1/CE2

Classe de Madame Régine TOUPIN CM1

Classe de Madame Mathilde LUC CE2-CM1

Ecole de La Vaupalière

Tél. 02 32.93 93 95

Ecole de Montigny

Tél. 02.35.36.02.81

Cantine et garderie de Montigny
Tél. 06 33 15 40 55

(annulation des repas par SMS)

Classe de Madame Julie BECSANGELE CM2

Vacances scolaires 2022

Vacances d'hiver : Du samedi 19 février 2022 au dimanche 6 mars 2022
Vacances de printemps : Du samedi 9 avril 2022 au dimanche 24 avril 2022
Pont de l'Ascension : Du mercredi 25 mai 2022 au dimanche 29 mai 2022
Grandes vacances : Du jeudi 7 juillet 2022 au mercredi 31 août 2022
Vacances de la Toussaint : Du samedi 22 octobre 2022 au dimanche 6 novembre 2022
Vacances de Noël : Du samedi 17 décembre 2022 au dimanche 2 janvier 2023

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Gros succès de la journée des associations le samedi 4 septembre 2021.

Prochaine édition samedi 3 septembre 2022 !

MONTIGNY ACTIVITÉS

L' association essaie de re-démarrer apres tous ces longs mois « off». Le Covid n'a pas épargné certains de nos adhérents.. la vaccination, le Pass sanitaire, et l'obligation du port du masque pour exercer nos activités, rendent la pratique peu aisée et compliquée. Nous souhaitons recruter de nouveaux membres pour les différents ateliers « peinture,dessin,..bridge..gymnastique...» la vie associative est souhaitable pour notre village.

Rejoignez nous ! Renseignements auprès de la mairie. Ann. Rousseau Présidente

MONTILINK

Comme pour de nombreuses associations, l'année a été difficile pour Montilink. Des manifestations annulées, entre autres notre séjour à Foxton qui était prévu en Mai. Néanmoins nous avons réussi à nous retrouver le 28 août autour d'un verre et d'un buffet dans le jardin de Martine Gouesmel qu'elle nous avait prêté une fois de plus et nous la remercions. Nous étions tous heureux de nous retrouver. Nous ferons tout en 2022 pour que Montilink retrouve son rythme. Notre assemblée générale aura lieu le 28 janvier 2022, nous y annoncerons notre programme. Le séjour à Foxton est prévu les 6,7, et 8 mai 2022 et il faudra vous inscrire à ce moment-là. Notre assemblée sera suivie d'un buffet pour renouer avec la convivialité de Montilink et commencer l'année sous de meilleurs auspices.

Montilink

le buffet jardin !

BRÈVE

Registre d'aide à la personne

Montignaises, Montignais de + de 65 ans. Vous êtes un couple senior, ou vous vivez seul à votre domicile, sachez que la mairie a mis en place un registre sur lequel vous avez la possibilité d'inscrire les coordonnées d'une personne proche (enfant, ami,...) à prévenir en cas d'incident voire d'accident. Si vous vous sentez concerné et n'êtes pas encore inscrit, le secrétariat de la mairie est à votre disposition aux heures ouvrables.

Encombrants à la demande

Les encombrants sont considérés comme des déchets de grande dimension ou de gros volume qui ne sont pas collectés par les services de ramassage des ordures. En ce qui concerne ces derniers, un service communal spécifique et individuel a été mis en place au 1er octobre 2019. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service doivent se faire inscrire en Mairie avec la liste des objets à enlever (sont exclus les matériaux de chantier, gravats, clôtures et tous objets de petites dimensions pouvant être déposés en déchetterie par leur propriétaire).

Un rendez-vous sera ensuite déterminé pour l'enlèvement par nos agents techniques.

40 ANS DU FOYER CULTUREL

Le foyer Culturel a 40 ans. Merci encore à nos anciennes présidentes, Colette Thieury qui est restée pendant 24 ans au service de l'association, Christiane Semail qui s'est investie avec toute son équipe pendant 12 ans. Merci à tous nos bénévoles, à nos intervenants anciens et actuels qui ont fait vivre cette association et l'ont fait grandir. Bon anniversaire à vous tous !

L'année dernière, l'association a fonctionné au ralenti : Des cours de Pilates, de Yoga ont été suivis par un bon nombre de nos adhérents en visioconférence. Notre professeur de guitare s'est adapté, via les outils numériques pour que nos adhérents puissent continuer à vivre leur passion musicale.

Nos animatrices bénévoles du club de lecture et de l'atelier écriture ont fait preuve d'imagination pour conserver des activités à distance.

Une nouvelle écrite à sept a pris forme au cours de nos différents échanges par mails. Nous vous invitons à la découvrir (p.00).

Maintenir un lien nous a semblé évident et utile. La Gym séniors a repris en avril en extérieur au niveau des terrains multisports. Celle-ci a été fortement perturbée par les caprices de la météo ! Les cours de Pilates, yoga, théâtre enfants et ados ont été accueillis dans la cour de l'école, enfin, le plus souvent sous le préau !

En juin, deux sorties pour visiter l'exposition « Cathédrales de Monet » au panorama XXL de Rouen ont été organisées. 26 adhérents y ont participé.

Nous avons aussi proposé deux séances gratuites d'initiation au Qi Gong. Une vingtaine d'adhérents ont ainsi pu découvrir cette discipline.

Deux spectacles de théâtre montés sous le préau de l'école ont clôturé cette saison 2020-2021. Les spectateurs étaient regroupés par familles : 60 pour le premier spectacle et 30 pour le second.

En septembre, les activités du Foyer Culturel ont repris de plus belle pour le plaisir de toutes et de tous.

Le judo a pris place dans la salle d'évolution le vendredi après la classe. Ainsi, 25 enfants découvrent cette nouvelle discipline.

Nous joignons notre dynamisme et notre volonté pour vous réunir dans des activités diverses ou autour de projets qui nous tiennent à cœur à tous.

Agnès Carpentier.

LES JOYEUX AINÉS

Pour compenser le manque de sorties dû à la pandémie et au confinement , les membres du Bureau des Joyeux Ainés ont distribué pour les Fêtes de fin d' Année 2020 des colis Gastronomiques à tous ses Adhérents.

Afin de nous retrouver après cette longue période sans activités les Joyeux Ainés se sont retrouvés Au Relais de Montigny pour un déjeuner.

Cette année encore, des personnes du club se sont donné rendez-vous en forêt de Brotonne pour une cueillette de champignons sous l'œil avisé de Mr Pinneterre Jean Claude

Le repas de noël avec animation à la salle de La Petite Fringale à Hénouville avec Gino Petit et sa chorale

BRÈVE

Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants ayant emménagé récemment sur la commune de Montigny, ou sur le point de le faire ne doivent pas oublier :

• De venir s'inscrire sur les listes électorales de la commune munis de la carte d'identité nationale et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

• De s'inscrire sur le fichier « habitants » afin de faire bénéficier leurs enfants des différentes activités et tarifications prioritaires qui leur sont destinées (périscolaires, médiathèque, piscine, ...)

CLUB LECTURE

Le Club Lecture du Foyer Culturel a 10 ans !

Ce projet de Laurence, Jeanine et Christiane a vu le jour en septembre 2011.

Si nous n'étions qu'une dizaine les premiers mois, notre effectif a doublé par la suite avec des arrivées bien sûr, mais quelques départs aussi !

Un jeudi par mois (quand tout va bien !), nous nous retrouvons pour débattre autour d'un livre choisi parmi les "coups de cœur" proposés par chacun(e) d'entre nous. Ainsi nos sujets sont-ils très variés et sommes-nous invités à lire des auteurs vers lesquels nous n'irions peut-être pas !

85 livres ont été échangés, découverts, aimés ...ou pas ! Merci Homère, Hessel, Tesson, Lenoir, Delacour, Yourcenar, Ernaux, Faye ,Vian, Proust, Colombani ...
Nous avons aussi partagé des moments enrichissants et divertissants :
> au théâtre des Arts "Didon " avec Nicole Lepouzé.
> à l'Abbaye St Georges avec Hubert Devos .
> autour de Brassens et de " L'homme qui plantait des arbres" de Giono, lus et chantés par Henry Dubos et Elisabeth Touchard.
> au Panorama XXL avec Rouen 1431 et La cathédrale de Monet.
> au cours d'une balade contée dans Montigny avec Marie-Andrée et les conteuses de CBPT.

Chacune de nos rencontres se termine par un moment convivial avec gâteaux, jus de pommes et autres gourmandises.

A bientôt le plaisir de vous rencontrer lors du second salon du livre de Montigny par exemple !

Martine.

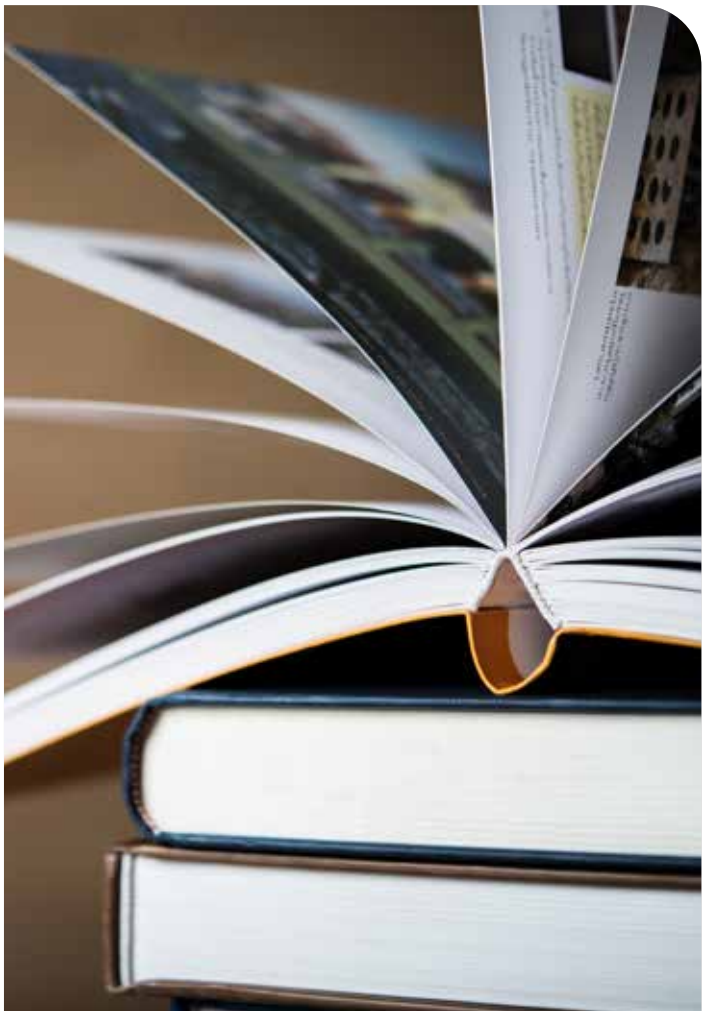

CONCOURS DE NOUVELLES

LE FOYER CULTUREL DE MONTIGNY ORGANISE UN CONCOURS DE NOUVELLES , LES JEUNES DE MONTIGNY, À VOS STYLOS ... (ou plumes, ou ordis...)

Le concours est ouvert aux jeunes âgés de 8 à 18 ans, résidant à Montigny et sera décliné en trois catégories

Primaire Collège Lycée

Quelques informations techniques :

> le sujet est libre

> la taille de la nouvelle ne doit pas excéder 13000 signes, espaces compris, police 12, type arial - le récit doit être « tous publics »

Le règlement complet sera communiqué à chaque participant lors de son inscription.

Inscriptions par simple mail adressé **avant le 28 Février 2022** à :

Martine Gouesmel Mail : **martine.gouesmel@gmail.com**
Ou Noèle Bret Mail : **bret.philippe@sfr.fr**
Ou Florence Coquin Mail : **florence.coquin@gmail.com**

Les nouvelles devront être transmises pour lecture avant le 30 avril 2022 au jury composé de : Agnès Carpentier, présidente du foyer culturel de Montigny Martine Gouesmel Noèle Bret Florence Coquin.

À l'issue des délibérations du jury, un prix sera décerné à la meilleure nouvelle, dans chaque catégorie, avant les vacances scolaires d'été. Des lots seront également remis aux auteurs des deux nouvelles suivantes, dans chacune des trois catégories, sous forme de livres.

La participation est gratuite alors n'hésitez-pas !

7 PLUMES POUR UN MYSTÈRE

Cela faisait maintenant huit semaines que la neige tombait.

Après cinq longues années de confinements et de couvre-feux liés à la grande épidémie, Montigny était maintenant immobilisé par la plus grande tempête de neige jamais connue en France.
Les efforts de déblaiements du jour étaient réduits à néant par les chutes de neige nocturnes.

Chaque matin voyait les montignais se précipiter vers les fenêtres pour observer la même étendue de blanc, sans différenciation entre le ciel et la terre.

Emma, blottie dans son canapé, enveloppée de son baby gros en polaire qu'elle ne quitte plus depuis des semaines, rêve en regardant les flammes valser dans la cheminée !

– Et nous, quand pourrons-nous danser à nouveau ? Quand pourrons-nous nous retrouver autour d'une bonne table ?

Elle se lève précipitamment, se prenant les pieds dans sa couverture et appelle :

– Gustaaave !!! Demain, tu passes le chasse-neige !
Je veux inviter quelques amis à partager un pot au feu ! Nous serons treize à table ! Ça ne t'ennuie pas ?

En digne arrière-arrière-arrière-petit-fils de Flaubert, aussi gourmand que lui, son compagnon rétorque :

– Non, pas le moins du monde ! D'ailleurs, je mangerai pour deux !

Emma reconnaît bien là l'égoïsme et la gloutonnerie de Gustave dont témoigne sa bedaine très rebondie !
“ Où est passé ce fringant jeune homme si mince, si attentionné dont je suis tombée follement amoureuse au premier regard ? “ S'interroge Emma.

C'était il y a cinquante ans lors du bal du 14 juillet dans le village. Emma a toujours vécu à Montigny auquel elle est viscéralement attachée. Deux enfants sont nés de leur union, une fille puis un garçon, le choix du roi et leurs quatre petits-enfants sont l'élixir de leur vie.

Leur joie de vivre est toujours intacte malgré ces cinq dernières années éprouvantes et déstabilisantes... et ce ne sont pas quelques tonnes de neige qui vont les freiner dans leur projet festif ! Boostée par l'enthousiasme de Gustave, Emma se sent pousser des ailes ! Pas de temps à perdre...

Emma décide de recevoir quand même et prévoit un dîner qui pourrait rivaliser avec les grandes maisons où ils ont été reçus, alors il va falloir se mettre à la tâche.
D'abord dresser une belle table avec les cristaux à facettes, l'argenterie, les assiettes à large bord, nappes et serviettes impeccablement repassées sans oublier les bouquets à disposer dans les salon et salle à manger, sur la table et bien sûr les candélabres en argent avec leurs bougies amenant des étoiles dans les yeux des femmes.
Au menu, elle prévoit notamment un plat servi lors de leur mariage qui pourrait être une fricassée de poulet aux truffes et au dessert une glace dans du vin de champagne, ananas et grenades pour la surprise.
« Il a neigé, nous serons treize à table alors si la réception est annulée, eh bien Gustave et moi nous régalerons de ces mets de fêtes et que la fête commence… »
Aujourd'hui, enfin le temps des retrouvailles et des ripailles !
– Gustave, n'oublie pas la paille dans l'allée. Il ne faudrait pas que nos invités mordent non pas la poussière mais la neige !
Gustave a préparé un bon feu de cheminée puis se poste en guetteur derrière sa fenêtre. Nadine sera la première à franchir le seuil de la porte. Elle habite le château de Montigny depuis son enfance.
Elle en connaît tous les secrets et les garde précieusement tel un trésor, dévoilant quelques mystères à ses amis sous l'effet d'une alcoolémie montante.

– Eh ! François, te souviens-tu quand nous étions adolescents, il m'arrivait parfois de te retrouver du côté des écuries à l'insu de mes parents, je prenais l'escalier qui débouchait dans la remise derrière les cuisines du château. Enfant, j'adorais jouer dans ce passage, m'imaginant que j'étais une princesse qui cachait un chevalier ténébreux qui voulait m'épouser.
Cet escalier partait de mon ancienne chambre, il fallait trouver le bouton secret sur le lambris qui permettait au panneau de s'ouvrir et ensuite descendre l'escalier.
C'était le bon temps n'est-ce pas, nous étions jeunes et insouciants… Il y a encore bien d'autres passages, il faudra que je m'en souvienne.

Le dessert venait d'être servi et les conversations s'alanguissaient.

Emma proposa alors de prendre le café dans le salon bibliothèque pour ces dames tandis que les hommes pourraient débattre de politique ou autre sujet autour d'un verre de digestif et allumer un cigare pour les fumeurs dans le grand bureau de Gustave.

Emma pourrait deviser des derniers commérages qui circulaient dans Montigny et prendre des nouvelles des uns et des autres. Avec toute cette neige, on ne voyait plus personne…

Les langues allaient bon train dans le salon. D'abord Suzanne qui raconta que Marcel l'avait une fois de plus confondue avec sa jumelle, Clothilde, au marché du dimanche. Puis Sophie qui enchaîna sur la noce prochaine chez les Courtepieds, famille notable du petit bourg. Nadine espérait en être, puisqu'elle avait un vague cousinage côté maternel… Michèle et Emma devisaient bruyamment, parlant coquetteries.
Côté bureau, si nos commères avaient prêté attention, elles auraient senti la température monter, attisée par le discours de plus en plus chaud des hommes qui, animés par quelque digestif de la cave réputée de Gustave, avaient abordé le sujet politique.
Justin parlait de l'ascension certaine du dernier élu local, dont les parents habitaient Montigny depuis des décennies. Romuald qui ne souffrait pas cette famille, toisait Justin espérant que son ami ne se rallie pas à la cause de cet élu. Gustave et Alban goûtaient ce moment de plaisir au milieu de leurs amis malgré l'isolement de tant de familles cloitrées par cette pandémie et cette foutue neige qui avait drapé

toute la ville de cette étoffe glaciale.
Comme d'habitude, Marcel s'agitait dans le bureau, cherchant vainement une occupation qui le mettrait en valeur - il souffrait d'un petit complexe dû à son bégaiement-. Afin de rallumer un cigare qu'il n'appréciait guère, mais qu'il n'avait osé refuser à Gustave, il s'approcha de la cheminée pour saisir une brindille enflammée… et s'approcha dangereusement de François.
Ce fut Suzanne qui aperçut la première l'agitation dans le salon, les bruits plus stridents avant de comprendre avec ses compagnes, qu'un sérieux incident avait lieu. C'est alors que la maîtresse de maison s'exclama :
– Des flammes ! Là-bas des flammes !! Gustave !!!
Plus de discours, de controverses politiques enflammées !!! Non, car ce sont bel et bien le pantalon et la chemise de François qui le sont, enflammés !!!
Vite, Gustave, réactif malgré son grand âge, arrache un double-rideau (qu'Emma vient de finir de coudre…) pour en envelopper François et éteindre le feu avant qu'il ne dévore son corps et le bureau voire le Château tout proche !!!
Plus de peur que de mal… Voilà un «couvre-feu « bienvenu et efficace !

Gustave taquine Marcel :
– Je comprends que tu veuilles faire fondre la neige mais sois patient ! le réchauffement climatique dont on nous rebat les oreilles, va nous ramener un printemps d'enfer !
Allez, je vous invite maintenant à rejoindre vos chambres pour vous reposer car n'oubliez pas que demain, enfin dans quelques heures, nous chaussons les raquettes pour une randonnée en forêt à la recherche d'empreintes d'animaux sauvages !
Bonne nuit à tous !
Bonne nuit récupératrice avant d'affronter de bon matin la forêt, la neige, pour une dépense physique de bon aloi.
Après un petit déjeuner copieux avant d'affronter le froid, il s'agit de s'équiper chaudement et confortablement car la randonnée risque d'être une épreuve.
Les raquettes chaussées, certains partiront gaiement mais d'autres resteront confortablement installés dans de bons fauteuils en lisant un livre, brodant, échangeant ou écoutant de la musique.
Pour ceux qui iront en forêt, il y aura de belles découvertes et des animaux, pas du tout effarouchés, s'approcheront des marcheurs s'accordant à leurs pas. Ah ! les facéties des écureuils, pour la plus grande joie de tous.
Mais certaines empreintes dans la neige seront la marque d'animaux plus dangereux, ce qui entraînera une montée d'adrénaline…
Chacun fait sa propre analyse de ces empreintes : sont-ce celles d'un gros chien ? D'un renard ? D'un loup ?
– Que racontes-tu Gustave ? La dernière louve a été tuée au début du siècle et pendue au chêne à Leu ! Ton imagination te joue des tours, mon ami…
Il est vrai que la forêt est un lieu magique qui permet toutes les rencontres : êtres surnaturels, êtres mystérieux, l'autre mais aussi…soi-même !
En fonction de son état d'esprit, de son attachement à cet environnement, la forêt peut être un lieu de refuge, bienveillant, protecteur mais aussi un lieu où règnent le danger, la cruauté, les prédateurs….
– J'ai l'impression que l'on nous épie…
– Voyons Gustave, tu sais bien que la forêt est peuplée d'invisibles !

Le petit groupe s'arrête devant la pierre mégalithique. Gustave semble terrorisé…
Son visage est blanc comme neige.
– Elle… elle… elle a bougé ! s'écrie-t-il en pleine panique.
Comment une pierre de plusieurs tonnes pourrait-elle se déplacer ? Un couple présent qui n'habite pas Montigny découvre la pierre et s'interroge sur cet énorme bloc de granit. Emma, en bonne ancienne institutrice, se fait une joie de leur expliquer ce qui se dit sur cette pierre. Ce menhir de 2 mètres 50 de long et d'1 mètre de hauteur daterait de l'époque néolithique. Plus tard, les druides utiliseront ce genre de pierre pour marquer un lieu de réunions ou de sacrifices. À Montigny, jusqu'au 20e siècle, les paysans se signaient trois fois en passant devant.
La frayeur de Gustave est contagieuse et tout le monde panique. Les hypothèses fusent, chacun a sa petite idée sur la raison de ce déplacement improbable, pour ne pas dire impossible, toutes plus farfelues les unes que les autres... Serait-ce une hallucination collective, un animal doté d'une force surhumaine qui se serait appuyé sur la pierre, un druide surgi d'un passé lointain...ou Obélix venu tester sa force à Montigny ? Aucune réponse à cette énigme n'est rationnelle...
Marcel avec son tout nouveau smartphone dernière génération prend des photos des étranges empreintes laissées dans la neige fraîche. Cerf, biche, sanglier, non, elles sont trop grandes... alors quoi ?

La tension et la peur atteignent un paroxysme et donnent des ailes aux marcheurs qui rentrent à toute vitesse, mais ralentis par leurs raquettes...
Marcel consulte immédiatement internet pour en savoir plus tandis que les autres, très excités, se réchauffent au coin du feu qui avec un grog, qui avec une tisane, tout en racontant leur étrange aventure aux pantouflards restés au chaud...
Marcel a beau regarder sur internet, il ne trouve aucune image qui ressemble aux empreintes qu'il a prises en photos. Il ne peut s'agir d'un loup car le dernier a été abattu en 1911. Une femelle aujourd'hui exposée au musée de Rouen. Il ira voir le garde forestier, celui-ci pourra peut-être lui donner des explications.
Au fait, puisqu'il s'agit de légende, savez-vous pourquoi on appelle de nos jours encore, le carrefour « du Chêne à Leu » qui garde la réputation d'un lieu qu'il convient d'éviter ? Quelques faits divers alimentent encore les croyances populaires...non ? Quelques-uns d'entre vous connaissent

son histoire ?
Janine propose alors de raconter sa légende pendant que chacune et chacun reprennent soit un thé soit un grog :
– Son nom lui a été donné parce qu'il servait après une chasse, à y pendre les loups que l'on venait de tuer.
Le chêne a vraiment existé, son tronc était creux et avait, à un mètre du sol moyen, une circonférence de 5 mètres 69, et la hauteur totale de l'arbre était d'environ 21 mètres 10. Or, au mois de mars 1894, des brutes entassèrent des cotrets et des herbes sèches dans l'intérieur du tronc, et y mirent le feu. L'incendie endommagea fortement le tronc du vieux chêne et détermina la chute de l'énorme branche primaire dont la base était partiellement creuse.
Ainsi mutilé, l'arbre avait perdu de sa majesté, mais était encore très digne d'être conservé. Si l'on n'avait pas, de suite, procédé à sa restauration, un violent coup de vent aurait pu l'abattre entièrement.
En septembre 1896, un ouragan fit une victime de ce vénérable Chêne à Leu, toutes les branches couvertes d'un feuillage luxuriant de cet arbre plusieurs fois séculaire (5 à 600 ans environ) furent brisées. Le 30 mars 1898, on inaugura un petit kiosque, toujours présent de nos jours, au carrefour du Chêne à Leu sur un terrain concédé par l'administration des Forêts au Véloce-club rouennais.

Quant aux faits divers, il y eut beaucoup d'accidents : la mort du cafetier de Saint Martin de Boscherville, la voiture du notaire de Duclair qui subitement prit feu, et encore maintenant il est arrivé que l'on y retrouve des victimes de crime ou des suicidés.
Je n'aime pas trop ce lieu, je préfère, quand je pars en randonnée, partir du « Grand Essart » et me promener

tout en cherchant à nouveau les deux mares qui servaient d'abreuvoir aux vaches du forestier qui habitait la maison aujourd'hui détruite. Je me souviens que je buvais le lait au pis de la vache, et ma plus grande fierté était de les conduire, après la traite, avec les enfants du fermier, boire dans ces fameuses mares.
Hélas ! Aujourd'hui, je ne reconnais plus rien, le chemin n'a pas été entretenu et la végétation a tout envahi…. Mais que de bons souvenirs j'avais de cette maison forestière et de ses habitants…
Avec toute cette neige, ce n'est pas encore demain que l'on pourra reprendre nos sorties.
Sur cette dernière phrase, Janine se tait.
Une inquiétude diffuse, insidieuse, commence à se répandre parmi les hôtes.
Le cafetier, le notaire et tous les accidentés, assassinés, suicidés du chêne à Leu, prennent corps dans l'imaginaire collectif.
Et la note de nostalgie provoquée par Janine, à la narration de ses agapes laitières, ne change rien à l'affaire.
Les voix se taisent une à une, pour laisser finalement place au silence. Silence accompagné d'une baisse soudaine de la luminosité, quoiqu'il ne soit que midi.
Nerveux, Gustave se dirige vers la fenêtre et annonce d'une voix faussement détachée :
– On dirait que la neige est revenue.
En effet, la neige, redoublant d'intensité, enveloppe maintenant la maison d'une opacité menaçante.
Gustave a à peine achevé sa phrase que, glaçant, un cri s'élève, semblant surgir du jardin.
Cri, gémissement, hurlement, vocifération, impossible de déterminer l'origine de cette plainte ou…menace.
Tous les invités se précipitent dehors.
Une longue plainte s'élève, venant d'un buisson d'où surgit un énorme ours blanc qui s'avance vers le groupe scotché au sol.
Ils se rendent compte alors qu'ils ne sont que douze : Marcel est absent et ils comprennent la supercherie.
Tous se pressent vers la maison car la neige redouble.
Marcel se dépouille de sa peau de bête, il sent la colère des autres accrue par leur frayeur.

Marcel avoue être à l'origine de tous les phénomènes bizarres qui se sont passés.
Il a toujours eu le sentiment d'être transparent aux yeux de ses amis et a voulu se faire remarquer.
Le feu dans le bureau, c'était lui…mais il avait repéré un extincteur au cas où…
Dans la forêt, la panique, c'était encore lui :
Les empreintes ? La collerette de ses bâtons de ski…
La pierre mégalithique déplacée ? Une illusion collective qu'il avait provoquée en hypnotisant ses compagnons.
Quant à l'ours : c'était l'apothéose de sa mise en scène et le ciel qui s'assombrit lui a paru le bon moment pour ce dernier acte.
Il avait enregistré les cris et plaintes sur son smartphone pour attirer ses amis dehors.
Ce dîner pour treize convives lui avait donné l'idée de ce scénario. La superstition est vivace à ce sujet…
À la colère, succède un élan d'amitié et de compassion vers Marcel. Tout le monde l'embrasse…C'est de nouveau permis.

Gustave ouvre une bouteille de champagne pour célébrer leur amitié et leur solidarité en ces temps difficiles. Ils vont se séparer mais ils garderont tous un très beau souvenir de cette fête pleine d'émotions fortes, de délicieuse nourriture et d'une belle complicité.

Nouvelle écrite durant l'épidémie de COVID, en 2020/2021, par le groupe d'écriture de Montigny :
Marie-France Brice, Agnès Carpentier, Brigitte Chinchole, Florence Coquin, Martine Gouesmel, Jacqueline Horn, Brigitte Verheyde

E.S. MONTIGNY LA VAUPALIÈRE

Ce début de saison 2021/2022 est plus que satisfaisant puisque, nous avons retrouvé nos effectifs et notre croissance d'avant la crise sanitaire.

Nous avons été présents sur tous les forums des villages voisins et avons distribué des plaquettes à la sortie des écoles. Nous sommes en Entente avec 7 autres villages et notre école de football accueille environ 85 enfants et mobilise 15 dirigeants.

Notre groupe senior fait preuve d'un état d'esprit irréprochable et notre équipe A est actuellement 1ère et devrait accéder logiquement à la division supérieure. Merci à la municipalité qui participe activement à notre développement.

U8

U11

U13

U15

U8 U9

LE MONTIGNY LA VAUPALIÈRE RUNNING CLUB

Le Montigny La Vaupalière Running Club fait de la résistance !

Comme de nombreux clubs du département, le sport connait une baisse significative du nombre de ses adhérents. La faute au Covid et les confinements successifs qui ont modifié les habitudes des sportifs, ceux-ci ayant opté pour du sport en salle ou à domicile.
Le MVRC n'est pas à part, mais a la chance d'avoir eu le retour de plus de 120 licenciés pour cette saison 2021/2022.

Cela ne retire rien à l'engouement des bénévoles qui ont mis tout en œuvre pour faciliter l'activité physique des adhérents de cette année.
Les enfants ont toujours un créneau d'entraînement à La Vaupalière pour les petits et un à Canteleu pour les plus grands.

D'ailleurs, cette saison est axée sur l'entrée en compétition CROSS de nos éveils athlétiques, poussins, benjamins et minimes. Ils ont d'ailleurs fièrement défendu les couleurs du club lors du Cross Carington, le 11 novembre 2021, à LOUVIERS (27).
Un podium avec une équipe classée à la troisème place (892 participants et 48 clubs présents).
De nouvelles aventures sportives pour nos jeunes le 16 janvier avec la première étape départementale du championnat de France de cross à BOLBEC…à suivre…

Nos adultes ne sont pas en reste avec une belle participation de 11 coureurs au trail du Mascaret et un podium pour notre master Femme, Vanessa, qui se classe 1ère de sa catégorie.
Des participants également au week-end « Seine-Marathon 76 » sur le 10 km, le semi et le Marathon avec de bons résultats individuels.

Et toujours une saine ambiance chez nos marcheurs et nos sportifs à la PPG (Préparation Physique Générale). N'hésitez pas à les rejoindre !

1289 inscrits, c'est le chiffre...impensable...de coureurs qui sont venus participer au 11ème trail de noël de Montigny le 19 décembre 2021.

Impensable parce que le Covid repartait de plus belle, que de nombreuses courses organisées dans le département ou dans la région ont dû renoncer faute de participants en nombre !

Mais le trail de noël à Montigny, c'est autre chose qu'un trail, qu'une banale épreuve à faire comme on fait le trail du traintrain ou le trail machin chose... Le trail de Noël à Montigny, c'est une épreuve à vivre, c'est un trail ouvert ...à tous et toutes, on y vient pour transpirer comme on y vient pour s'amuser, encouragé par les signaleurs sur le parcours qui ont tous un pouet pouet, un tambourin, une cloche, bref un truc qui fait du bruit et toujours un bravo à clamer aux passages des coureurs.

Chacun repart avec un lot, une histoire à raconter, un souvenir mémorable d'une descente sur le...cul...parce que la boue fait partie du jeu ! Et puis, il y a un vin chaud à l'arrivée, mais aussi un café avant le départ et c'est gratuit ! On y vient, on y coure, on dit que c'est difficile mais qu'est ce que c'est sympa alors on y revient et on prend rendez-vous pour l'année d'après ; Pas de problèmes, nous serons là !

Et quelle belle récompense pour les membres du bureau et ses fidèles que de voir un enfant du pays gagner le trail.

Un grand bravo à Emilien DUCHENE.

Le Montigny la Vaupalière Running Club

www.montignyrunningclub.fr

COMITÉ DES FÊTES **A VOS AGENDAS !**

Salon de peinture : du 14 au 21 avril 2022

Foire à tout : jeudi 26 mai 2022

Salon de l'artisanat : 12 et 13 novembre 2022

Arbre de Noël : 11 décembre 2022

Restez informé suivez-nous sur facebook !

SMEDAR

SMEDAR Désormais, chaque foyer montignais dispose d'un bac roulant à couvercle jaune, destiné aux ordures RECYCLABLES en remplacement des sacs jaunes distribués préalablement. Aujourd'hui 95% des emballages peuvent y être déposés en vrac !

Si vous ne possédez pas de conteneurs à couvercle jaune, merci de contacter notre intercommunalité (Inter Caux Vexin).

Madame Nathalie CORNU

au pôle de Buchy au 02.35.34.73.74.

ou par email : nathalie.cornu@intercauxvexin.fr

Ce dernier vous sera livré gratuitement à votre domicile.

Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.intercauxvexin.fr

TOUS SAVOIR SUR LE RECYCLAGE

Devenez incollable sur le recyclage, découvrez en ligne des activités pour vos enfants pour les sensibiliser au recyclage, consultez le site du SMEDAR.

www.smedar.fr

AUTORISATIONS D'**URBANISME**

NOUVEAU SERVICE EN LIGNE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

La communauté de communes Inter Caux Vexin simplifie les démarches des habitants en ouvrant un guichet numérique.

Attention les dossiers papiers sont à fournir en 5 exemplaires !

Au 1er janvier 2022, il sera possible de déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes dont l'instruction des dossiers est assurée par les services de la CCICV.

Ce service gratuit, accessible depuis le site internet de la communauté de communes (https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU), permettra aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.

Grâce au guichet numérique, il sera possible de suivre l'instruction des demandes en temps réel et de conserver les pièces des dossiers aussi longtemps que nécessaire.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation : les communes continuent d'accueillir les habitants pour recevoir les demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite le dépôt des demandes et limite les déplacements !

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les communes continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, **avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.**

www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU

BORNE DE CHARGEMENT

Résidant ou de passage à Montigny, une borne de chargement pour véhicules électriques est désormais à votre disposition

Vous souhaitez recharger votre véhicule électrique ? Vous trouverez devant le relais de Montigny, une borne de charge MAP privée à usage public disponible pour deux véhicules. La puissance de chargement est de 22KW/h

Elles sont utilisables sans réservation dans la limite de disponibilités.

Le Relais de Montigny
La pause au cœur des boucles de la Seine.

248, rue du lieutenant Aubert
76380 Montigny

BRÈVE

Info pratique Urbanisme : quels travaux déclarer en mairie ?

Déclaration Préalable

> Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de modification des locaux
> Modification du volume d'un bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur
> Construction entre 5 et 20 m² ou 40m² (si la surface totale n'excède pas 150 m²) de surface de plancher pour les travaux sur constructions existantes
> Création ou modification de clôture, portail, portillon
> Piscine non couverte
> Division d'un terrain

Permis de construire

> Construction de plus de 20 m² ou 40m² (si la surface totale n'excède pas 150 m²) de surface de plancher pour les travaux sur constructions existantes ou constructions nouvelles

> Piscine couverte de plus de 1.80 m

Tous les formulaires sont téléchargeables sur le site https://www.service-public.fr

M. ÉPICERIE ET COMPTOIR

M. - Épicerie et Comptoir, c'est le projet de Marie et Maxime, autour d'une passion commune bien Manger et bien boire dans un charmant village Montigny... Miaaam !

Ce projet est né lors d'un périple de 60 000 kilomètres en Australie. Au détour d'une conversation téléphonique entre Marie et sa grande sœur, nous apprenons que Nadine et Régis Thomas sont désireux de vendre et de prendre une retraite bien méritée.
Connaissant la commune depuis de nombreuses années et motivés par le challenge, l'idée germe dans notre esprit, nous anticipons notre retour et nous nous lançons dans le projet de reprise des Délices de Montigny.

Nous avons eu envie de ramener un petit bout de notre expérience australienne, et d'y apporter une touche de service à la française.
Les épiceries australiennes, appelés "one stop shop", ont été de grandes sources d'inspiration. Souvent perdues au milieu d'un "no man's land", elles étaient de vraies lieux de vie.

Notre fil conducteur est de vous proposer un lieu vivant alliant traiteur, charcuterie, viandes locales sous vide, fromagerie, fruits et légumes de saison, dépôt de pain, cave à vins et spiritueux, comptoir ou bar de dégustation… A consommer sur place ou à emporter de bons produits, sélectionnés auprès de producteurs aux savoir-faire artisanaux !

Pour la partie comptoir, envie d'un café,d'un verre de vin, d'un bon sandwich ou d'une part de gâteau ? Entre voisins, à la sortie de l'école où le dimanche matin ? Alors, rendez vous Chez M. - Épicerie et Comptoir

Après une mise en beauté au cours du mois de Mars, nous avons hâte de vous accueillir à partir d'Avril du mardi au dimanche midi.

Nous souhaitons le meilleur à Nadine et Régis après une vie active extrêmement remplie et les remercions pour toute la bienveillance dont ils font preuve à notre égard.

Chez M. - Épicerie et Comptoir, nous mitonnons le concept avec amour, on espère de vrais coups de foudre !

À très vite.

FLORENCE COQUIN

Il n'est jamais trop tard pour trouver ce qui nous porte... En tout cas, ce n'est pas trop tard pour Florence Coquin.

Florence a toujours su qu'elle aimait lire mais elle a compris au fil des années qu'elle aimait également écrire.
Écrire pour soi, certes... ce n'est déjà pas si mal...
mais écrire pour les autres, c'est mieux.

C'est après un passage par la certification Voltaire, et une formation CNED en tant qu'écrivain public, que Florence a créé sa micro-entreprise.

C'est ainsi que Point Final a vu le jour, et propose toutes prestations autour de l'écriture :
- discours ;
- hommages ;
- récits de vie ;
- relecture/corrections ;
- courriers divers.

Point Final pose des mots sur vos envies, vos besoins.
L'activité rayonne dans les départements de Seine-Maritime et de l'Eure, mais Florence garde une place privilégiée pour les Montignais !

N'hésitez pas à aller faire un tour sur son site et sa page Facebook :

pointfinal76.fr

BRÈVE

Cartes Nationales d'Identité dont la validité a été prolongée

En 2014, la durée de validité des CNI françaises éditées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 a été portée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Pour rappel, la mairie de Montigny n'est plus en charge des Cartes d'identité et des passeports. Les communes habilitées de notre secteur sont Canteleu, Maromme, Déville-lès-Rouen.

LE JEU, C'EST DU **SÉRIEUX** !

Les Français se prennent à nouveau au jeu !

Après plusieurs confinements, en ces temps où se retrouver ensemble compte plus que tout, les jeux de société ont retrouvé leurs lettres de noblesse. Sébastien Dieulle, un habitant de Montigny, vous ouvre les portes de cet univers ludique.

Il vous suffit de lui ouvrir les vôtres pour en profiter.

Le oik'animateur se déplace à domicile pour faire découvrir et tester des jeux pour toutes et tous. Jeux de plateau, de cartes, d'ambiance, pour les petits comme les grands, rien ne manque au catalogue oika oika pour passer de bons moments ludiques entre amis ou en famille.

Vous pouvez suivre son actualité ou prendre contact avec lui via sa page facebook (facebook.com/sebastiendieulleoikaoika), par mail (sdieulle@gmail.com) ou directement par téléphone au 06 88 18 66 00.

BRÈVE

Frelons Asiatiques

Depuis le 1er janvier 2021, le Conseil Municipal a signé une convention avec la Société « Allo la guêpe » pour prendre en charge à hauteur de 50% la destruction, exclusivement, de nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

Allo la Guêpe : Tél. 06 72 42 17 00 - allolaguepe@gmail.com www.allolaguepe.fr

INFOS MAIRIE

DATES À RETENIR

> ***Distribution sacs de déchets verts*** *: mercredi 2 mars 2022 9h-12h*

> ***Forum des associations*** *: samedi 3 septembre 2022 9h-13h*

> ***Distribution des colis des ainés*** *(à partir de 68ans) : jeudi 8 décembre 2022 14h-17h*

> ***Distribution des bons des jeunes*** *(11-18ans) : vendredi 9 décembre 2022 17h-19h et samedi 10 décembre 2022 10h-12h, Maison des associations.*

Restez informé suivez-nous sur facebook !

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont collectés tous les mardis matin. En cas de jour férié dans la semaine, la collecte est décalée d'une journée. La dernière collecte de déchets verts a eu lieu le mardi 30 novembre 2021. Après cette date, vous pourrez aller les déposer à la déchetterie de la Valette à Saint-Jean-du-Cardonnay : ouvert du lundi au dimanche inclus de 8h00 à 19h00 (renseignements au 02.35.33.46.71). Le ramassage reprendra la première semaine d'avril 2022.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères incinérables et recyclables sont collectées tous les jeudis matin. En cas de jours fériés en début de semaine, la collecte est décalée d'une journée. Merci de bien vouloir sortir vos sacs ou containers la veille du jour de ramassage et non pas plusieurs jours à l'avance ceci par respect de l'environnement et pour éviter d'attirer les animaux sauvages et errants. La distribution des sacs pour déchets verts est reportée au 2 mars 2022

RESPECT DU VOISINAGE

L'utilisation des outils bruyants de jardinage et de bricolage est uniquement autorisée :

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00, les jours ouvrables.

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi.

De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

RÉPERTOIRE

Gendarmerie
Accueil du public (dépôt de plaintes, procurations électorales, etc...) est assuré à Duclair
1177 Rue de Verdun – 76 480 DUCLAIR
Tel : **02.35.37.50.12**
Site internet : https://gendarmeriedeseinemaritime.fr/
Page Facebook : https://www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime/

Urbanisme
Pour tout renseignement : Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Service urbanisme,
(Place de le République, 76 710 Montville)
Tél : 02.32.93.95.31
Horaires d'accueil du public (du lundi au vendredi)
> Sans rendez-vous : 9h / 12h
> Sur rendez-vous : 14h / 17h

Paroisse St Georges de Boscherville en Roumare
2 Chemin des Thuyas
76840 ST Martin de Boscherville
02.35.32.00.55.
https://paroisseboscherville.org/
Permanence du secrétariat
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
de 9h00 à 12h30

Eaux de Normandie
37 Rue Raymond Duflo, 76150 MAROMME
Tél : 09 69 36 52 65
Eau et Assainissement collectif

SIAEPA de la Région de Montville
Sente aux Anglais – 76710 MONTVILLE
Horaire : lundi au vendredi 9h00-12h/13h30-17h30.
Pour les correspondances par courrier : SIAEPA - 9 place de la République - BP 25 76710
Assainissement Non Collectif : 09.64.44.25.68

CLIC du CAILLY
Le Centre Local d'Information et de Coordination du Cailly est un lieu d'accueil de proximité, d'information et de conseil destiné aux personnes de plus de 60 ans et leur entourage (maintien à domicile, hébergement en EHPAD, accès aux droits, aides financières...)
16 Rue de la République
76150 Maromme
Tél : 02.32.13.58.98.
Courriel : clic@traitdunionducailly.fr
Ouverture au public :
Du lundi au jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le vendredi : de 9h à 12h30
Un document d'information est à votre disposition en mairie.

Député
Gérard LESEUL
La permanence parlementaire se situe au 6 Avenue Victor Hugo à Barentin, elle est ouverte au public du lundi du vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
La permanence peut être contactée :
Par tél. : 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42
Par Mail : contact@gerard-leseul.fr

Conseillers Départementaux
Agnès LARGILLET
Guillaume COUTEY
Les habitants désireux de les rencontrer sont invités à prendre RDV auprès de leur secrétariat au 02.32.82.55.51
Vous pouvez les contacter aux adresses suivantes :
Par mail :
agnes.largillet@seinemaritime.fr
guillaume.coutey@seinemaritime.fr
Par courrier :
Mairie de Malaunay
Place de la Laïcité – BP 7
76770 MALAUNAY

BRÈVE

Conciliateur de justice

Mme Martine BERTHELOT a été nommée par le président de la Cour d'Appel de Rouen, conciliateur de Justice pour le canton de Notre Dame de Bondeville. Mme Berthelot est à la disposition des particuliers qui souhaitent résoudre à l'amiable des litiges qu'ils pourraient avoir avec des voisins, des commerçants, des entreprises. Elle reçoit 2 mercredis par mois de 10h à 12h à la mairie de Notre Dame de Bondeville. Pour prendre rendez-vous : martine.berthelot@conciliateurdejustice.fr ou tel mairie Notre Dame de Bondeville : 02.32.82.35.00.

ACCUEIL MAIRIE

Village de
Montigny

TOUJOURS ET ENCOR

Ouverture

Du mardi et jeudi :

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Le samedi :

de 9h30 à 11h30

Vacances scolaires :

Fermeture les samedis

(Permanence du Maire et des adjoints sur rendez-vous les samedis matin)

PROCHAINEMENT

*Le **nouveau site internet est en cours de création et sera disponible prochainement.** Des fonctionnalités pour faciliter vos démarches administratives seront déployées très rapidement. Vous pourrez y retrouver toutes les actualités de votre village.*

www.villagedemontigny.fr

« Notre collectivité s'engage en faveur du RGPD »

ETAT-CIVIL

Naissances

> Martin BOUTROUX le 04/12/2020
> Romane BOULAN le 17/12/2020
> Diabel TIRERA le 11/03/2021
> Jules DUCHEMIN le 28/03/2021
> Lucie MORAND 14/03/2021
> Ruben HIBERT 08/04/2021
> Gabriel CANNESAN le 30/04/2021
> César DOUILLET le 28/05/2021
> Côme CATHERINE le 22/07/2021
> Emmy COTTEN VERDIER 22/07/2021
> Louise DELARUE 09/08/2021
> Loris LE COZ 11/10/2021
> Enes ÖZEN 14/11/2021
> Léonard DIJOUX DESJARDINS le 08/12/2021
> Achille JOLITON le 25/12/2021

« Monique PLOTON et Paulette KHAÏETE nos doyennes presque centenaires »

Mariages

> Miriam CALDERON SILVA et Geoffroy PENET le 20 février 2021

> Sandra FASSI et Guillaume FOUQUET le 17 juillet 2021

> Ha Tram NGUYEN et Vincent COUDANT le 17 juillet 2021

> Eugénie VINATIER et Ludovic MARCELLIN le 24 juillet 2021

> Anne-Sophie FLEURY et Nicolas DEHORS le 21 août 2021

> Pauline DUREZ et Sébastien LEBOURG le 28 août 2021

Décès

> Yvette LE PORS le 9 octobre 2020
> Fernande REYMONDIE le 27 décembre 2020
> Daniel GOUESMEL le 4 mai 2021
> François PERIER le 20 mai 2021
> Claude DUHAMEL le 24 février 2021
> Danielle COULON le 26 octobre 2021
> Elisabeth HINGREZ le 10 novembre 2021
>Marcelle NOLE le 16 décembre 2021
> Anne-Marie VION le 17 décembre 2021
> Lucienne PUJOL le 29 décembre 2021

CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez l'intégralité du document
en téléchargement en scannant le QR code.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

Avenant de prolongation du contrat d'exploitation et d'entretien du réseau et des installations techniques d'assainissement des eaux usées

Vu la délibération en date du 18 décembre 2017, approuvant le choix de la société Eaux de Normandie pour l'entretien du réseau d'assainissement de la Commune ;

Vu le contrat conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, prenant effet à compter du 1er janvier 2018 ;

Considérant que le contrat arrive à son terme le 31 décembre 2020 ;

Considérant que le contexte sanitaire actuel n'a pas permis le lancement d'un nouvel appel d'offre dans les délais impartis ;

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la signature d'un avenant de prolongation d'un an au contrat d'exploitation et d'entretien du réseau et des installations techniques d'assainissement des eaux usées avec la société Eaux de Normandie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Le Maire informe les conseillers municipaux que les tarifs d'inscription au centre de loisirs doivent être modulés en fonction des ressources des familles afin de pouvoir bénéficier des subventions versées par la CAF.

Dans la continuité des tarifs appliqués dans la commune de La Vaupalière, il propose les tarifs suivants pour le centre de loisirs SPIRIT :

80 € par semaine
60 € pour les foyers non imposables (réduction de 25%)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Le règlement se fera auprès de la trésorerie de Déville-lès-Rouen après réception du titre de recette.

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS PLEIN

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 novembre 2020 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet (35/35ème) en raison de l'augmentation du temps de travail de Monsieur Alain PLOTON à compter du 1er janvier 2021 afin d'assurer l'entretien des espaces verts sur la commune ;

Le Maire propose à l'assemblée :
La création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1er janvier 2021 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
Compte tenu de cette création, le poste d'adjoint technique 21/35ème est supprimé.

MISE EN PLACE DU CONSEIL DES JEUNES

Afin d'enrichir l'offre éducative définie dans le Projet Educatif de la commune, la commission Associations, Culture et Jeunesse propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes à compter du 1er trimestre 2021.

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.
Il a pour mission de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie, et les traduire en projets au bénéfice de tous.

Le Conseil des Jeunes sera mis en place selon les modalités suivantes :
La durée du mandat sera de 2 ans.
Le CMJ sera constitué de 15 jeunes habitant la commune et scolarisés en CM1, CM2, au collège et au lycée, qui devront faire acte de candidature auprès de la mairie.
Les missions seront essentiellement axées autour des thématiques suivantes :
Solidarité/Intergénération
Environnement/Cadre de vie
Sport/Loisirs/Culture

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs, rôle des jeunes élus, déroulement des élections...

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes selon les conditions énumérées ci-dessus.

MISE EN PLACE DE LA VIDÉOSURVEILLANCE

Après avoir exposé le projet de vidéosurveillance proposé par la société Ambre Domotique et Informatique, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 voix contre de :

Mettre en place la vidéosurveillance sur la commune, pour un montant total estimé à 60 261 € HT (72 313.20 € TTC).
De confier la maîtrise d'œuvre à la société Ambre Domotique et Informatique pour un montant de 3 640 € HT (4 368 € TTC).
D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande d'autorisation de mise en place de la vidéosurveillance auprès de la Préfecture.
D'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes subventions auprès des différents organismes.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DE LA SALLE DES FÊTES : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les entreprises retenues pour chaque lot du marché, lors de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 juin 2020 pour examiner les candidatures et les offres des soumissionnaires.

Noms des entreprises retenues :

Lot n°1 : Désamiantage
SDCM (ZA de la Briqueterie – 76 160 ST JACQUES SUR DARNETAL)
Montant HT : 15 400 €

Lot n° 2 : Maçonnerie en réhabilitation et n°3 : Charpente – Structure Bois
SNCR (111 Route du Bois Seigneur – 76 730 ST OUEN LE MAUGER)
Montant HT : 39 453.76 €

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures
NV ALUMINIUM (8 Rue de la Béguinière – 76 380 CANTELEU)
Montant HT : 6 097 €

Lot n° 5 : Isolations – cloisons – doublages - plafonds - menuiseries intérieures
MALITOURNE (Parc Hauts Champs – Route de Dieppe – 76 230 ISNEAUVILLE)
Montant HT : 18 204.70 €

Lot n° 6 : Sols souples - faïences
LEDUN (Parc d'activité des Hautes Falaises – Rue Rémy Legrand – 76 400 ST LEONARD)
Montant HT : 5 019.48 €

Lot n° 7 : Peinture
LEDUN (Parc d'activité des Hautes Falaises – Rue Rémy Legrand – 76 400 ST LEONARD)
Montant HT: 5 961.83 €

Lot n° 8 : Ascenseur basse vitesse
ERMHES (23 Rue Pierre et Marie Curie – 35 504 VITRÉ)
Montant HT: 21 341.00 €

Lot n° 9 : Electricité courant fort et faible
SEDELEC (6 place de la cour au duc – 76 160 DARNETAL)
Montant HT : 8 422.47 €
Option 2 : 719.29 €

Lot n° 10 : Plomberie – chauffage -ventilation
SARL DESCHAMPS (16 Rue des guichets – 61 500 SEES)
Montant HT : 8 300 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, pour un montant total du marché H.T 128 919.53 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché et les différents ordres de services ainsi que les avenants sans incidence financière au moins value ou générant une plus value inférieure à 5% du marché initial par lot.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE : PROGRAMME 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2021, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement soit environ :

1 600 € pour la Rue du Bout de la Ville
1 050 € en pour la Rue des cottages

La réfection de la Rue du Vauchel en investissement est reportée à 2022.

EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux conseillers les différents devis reçus.

Maçonnerie :
Nord Ouest Construction : 49 013.70 € HT
Gueudry Constructions : 46 513.85 € HT

Couverture :
Pimont Marteau : 36 979.22 € HT
Abc couverture : 33 276.52 € HT

Charpente :
Pimont marteau : 6 985 € HT
Gueudry Constructions : 5 979.02 € HT

Devis global, tout corps d'état :
Gueudry Constructions : 85 745.92 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De confier les travaux à l'entreprise GUEUDRY CONSTRUCTIONS pour un montant estimatif des travaux de 85 745.92 € HT, soit 102 895.12 € TTC.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à la commande et à déposer les demandes de subventions auprès des organismes compétents.

CONVENTION LOCALE POUR UNE OFFRE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DE QUALITÉ – PROJET DE TERRITOIRE RPI

En date du 12 novembre 2019, Le conseil municipal s'est positionné en faveur de la mise en place d'une convention cadre, fondée sur un diagnostic de territoire partagé et une volonté commune d'adapter le service public d'éducation pour garantir la pérennité de sa qualité.

Cette convention a pour objet d'anticiper les évolutions du tissu scolaire, correspondant à un bassin de vie et non à des limites administratives.

Une démarche commune de réflexion avec la mairie de la Vaupalière et l'inspection académique a permis d'aboutir à une convention locale définissant un projet de territoire pour le RPI.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention locale pour une offre scolaire et éducative de qualité pour le RPI Montigny-La Vaupalière.

ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

RUNNING CLUB	4 200 €
ESMV	4 000€
15 KMS	1 000 €
JOYEUX AINES	1 200 €
MONTIGNY ACTIVITES	800 €
FOYER CULTUREL	4 600 €
COMITES DES FETES	0 €
MONTILINK	700 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	6 250 €

Ces dépenses seront inscrites au budget 2021.

SDE76 : PROGRAMME 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le programme des travaux 2021 préparé par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE76) pour les dossiers suivants :

Projet EP-2020-0-76446-M3764 (AVP version 1-1-1) désigné 'Montigny, Village et Essart' (Résidence la Forié, Résidence la Castolaigne, Route du Petit Essart) dont le montant prévisionnel s'élève à 24 492 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 554.50 € T.T.C.

Projet EP-2020-0-76446-M3767 (AVP version 1-1-1) désigné 'Montigny, Mise en valeur de l'Eglise' dont le montant prévisionnel s'élève à 39 174 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 23 482 € T.T.C.

Projet EP-2020-0-76446-M3765 (AVP version 1-1-1) désigné 'Montigny, Terrain de Football' dont le montant prévisionnel s'élève à 8 010 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 264.50 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte les projets 'Montigny, Village et Essart' et 'Montigny, Terrain de Football' du programme 2021 cités ci-dessus,
Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2021 de la commune pour un montant de 12 819 € TTC.
Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Après avoir étudié les devis des entreprises consultées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour l'année 2021, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien des bassins d'eaux pluviales, l'entretien des espaces verts, à savoir :

Entretien des bassins d'eaux pluviales
Petits bassins :
Bassin du Vauchel (petite mare)
Bassin de la Pommeraie
Bassin du Petit Château
Bassin des cottages
(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois, passage du rotofil dans les endroits pentus, pieds de clôture et tours d'arbres. Taille des haies et arbustes 2 fois par an. Désherbage le long des clôtures et pieds de haie)
Coût annuel 2021 : 2 050.30 € HT, soit 2 460.36€ TTC

Entretien des espaces verts
Allée de la Forié
Résidence le Petit Château
Résidence les Cottages
Résidence l'Orée du Bois
(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois. Une taille de haie des charmilles à l'entrée de la résidence est prévue dans l'année pour la résidence l'Orée du Bois).
Coût annuel 2021 : 3 297.07€ HT, soit 3956.48 TTC
Grand bassin du Vauchel
(2 interventions durant la saison 2021, en juin et septembre, fauchage du bassin au girovator, passage du rotofil le long de la clôture et fauchage du chemin d'accès et alentour)
Coût pour les deux interventions pour l'année 2021 : 805.66 € HT, soit 966.79€ TTC

Entretien Résidence le Grand Essart
D'avril à octobre entretien régulier des surfaces engazonnées à raison de 2 tontes par mois.
Taille arbustes 2 fois par an avec ramassage et enlèvement des déchets.
Coût annuel 2021 : 761.04€ HT, soit 913.25€ TTC

Entretien Terrain de Football
- Tonte régulière du terrain d'entraînement et alentours ainsi que le pourtour des terrains de tennis 14 interventions durant la saison.
- Passage du rotofil autour des pieds de clôture et épandage de désherbant au pied de grillage.
- Ramassage et enlèvement des déchets de tonte.
- Pour le terrain d'honneur : Tonte de la pelouse toutes les semaines.
- Au 15 mars : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 14/11/14+mgo.
- Au 15 mai : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+mgo.
- Au traitement sélectif de la pelouse contre les mauvaises herbes (plantain, rumex, trèfle, etc.)
- Fin août épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+ oligo éléments.
- A l'automne épandage de 300Kg de scoramine de type 5/8/12 3mgo (lutte contre mousses) recalcifié le sol, répulsif taupe agit contre les limaces et blaniules.
- Entretien sous les bouleaux avec passage du rotofil à raison de 3 interventions par an.
- Après la saison sportive : remise en état de la pelouse devant les buts avec passage du rotovator, ratissage manuel et ensemencement de gazon à raison de 5 kg l'are, roulage.
Coût annuel 2021 : 11 205.20€ HT, soit 13 446.24€ TTC

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2021.

BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES

Après avoir étudié les devis présentés par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de faire nettoyer les voies communales de la commune par la SARL HALBOURG ET FILS, située rue de la Vallée à Saint Pierre Bénouville (76890), du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 (13 passages).

Société Halbourg : 515 € HT par passage soit montant annuel 6 695 € HT (8 034 € TTC)

FOURNITURE DES SACS DE DÉCHETS INCINÉRABLES

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de supprimer la distribution des sacs de déchets incinérables aux habitants à compter du 2ème semestre 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition à 14 voix pour et une abstention.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, lundi 29 mars 2021 à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 19 mars 2021

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Coraline GALLE, Raphaëlle KRÉBILL.
Absents : Sonia BENAVIDES procuration donnée à Gil GUILBERT
Olivier LESUEUR procuration donnée à Philippe FREMONT

Formant la majorité des membres en exercice.
Magali POMPILI a été désignée comme secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subventions aux associations et organismes suivants :
Mission locale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :
> CAUE : 148€
> ADMR : 400€
> AMF Téléthon : 100€
> CFA Dieppe : 100€
> Envol Saint Jean : 100€
> Handisup : 100€
> APF France Handicap : 100€

Pour rappel voici les subventions accordées en 2020 :
> CAUE 76 : 132€
> Urgence Liban Pompiers : 100€
> Secours Populaire : 250 €
> CFA Dieppe : 100€
> Département FAJ : 290 €
> I.M.E. Envol Saint Jean : 100€
> ADMR 300€

La demande de subvention pour le Fond d'Aide aux Jeunes sera votée en septembre.

CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (EMPLOIS JEUNES)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de peinture, d'entretien des locaux, d'entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, notamment pendant les périodes de congés.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 19 avril 2021, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 24/35ème et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 3 mois sur une période de 6 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité de : travaux de peinture, d'entretien des locaux, d'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoints techniques, pour effectuer les missions de travaux de peinture, d'entretien des locaux, d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 24/35ème, à compter du 19 avril 2021 pour une durée maximale de 3 mois sur une période de 6 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 350 indice majoré 327, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL

Considérant que les organisations professionnelles, consultées par la commission mixte de marché, sur la création de ce marché n'ont émis aucune observation.
Considérant qu'il a été décidé que ce marché aura lieu du 21 mai au 21 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, à 1 abstention, 1 voix contre et 13 voix pour, le conseil municipal
Décide de la création d'un marché du 21 mai 2021 au 21 octobre 2021, comprenant une interruption du 17 juillet 2021 au 26 août 2021, avec tacite reconduction.
Adopte le règlement intérieur ci-annexé,
Décide que les droits de place obéissent au mode de calcul suivant :
Emplacement abonnement de 5 mois : 10€ le mètre linéaire pour 5 mois avec un paiement unique le premier jour du marché (un commerçant souhaitant 3 mètres linéaire devra régler 3X 10€ soit 30€ pour toute la période)
Emplacement volant : 2 € le mètre linéaire par marché
La Mairie se réserve le droit d'inviter des exposants dans un cadre évènementiel
Charge M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

CONVENTION BORÉALIS : ANALYSE QUALITÉ DE L'AIR

La société BOREALIS doit réaliser, dans le cadre de prescriptions de leur arrêté préfectoral, une surveillance environnementale atmosphérique sur la période d'avril à novembre 2021.
Elle nous a sollicité pour l'implantation de capteurs dans notre commune.
INERIS est le prestataire de BOREALIS qui est chargé de cette surveillance.

Monsieur le Maire demande à ses conseillers de bien vouloir approuver la signature de la convention avec INERIS.
Après délibération, il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020

Hors de la présence de Monsieur Christian POISSANT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 960 036.44 €	Total recettes réalisées : 1 019 375.91 €
Excédent global de fonctionnement : 59 339.47 €	
	Résultat reporté de clôture 2019 : 387 276.58 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 446 619.05€

Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 657 300.16 €	Total recettes réalisées : 815 204.78 €
Excédent global d'investissement : 157 904.62 €	
	Résultat reporté de clôture 2019 : - 68 976.48 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 89 228.14 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2021.
Le Budget Primitif 2021 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 101 001.00 €	1 101 001.00 €
Section d'investissement	1 887 735.00 €	1 887 735.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la Commune pour l'année 2021.
Il est précisé que le budget communal a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du Budget Assainissement, dont les écritures sont conformes au compte administratif Assainissement de la Commune pour le même exercice.
Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2020

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Hors de la présence de Monsieur Christian POISSANT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 112 559.54 €	Total recettes réalisées : 168 333.35 €
Excédent global de fonctionnement : 55 773.31 €	
Résultat reporté de clôture 2019 : 32 993.25 €	

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 22 780.56 €

Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 61 324.36 €	Total recettes réalisées : 56 414.96 €
Déficit global d'investissement : 4 909.40 €	
	Résultat reporté de clôture 2019 : 121 827.75 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 116 918.35 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire présente à l'assemblée les propositions pour le budget Assainissement 2021.
Le Budget Assainissement 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	136 878 .00 €	136 878 .00 €
Section d'investissement	185 863.00 €	185 863.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif Assainissement pour l'année 2021. Il est précisé que le Budget Assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du terrain vendu par la commune aux futurs promoteurs du lotissement route d'Hénouville, ainsi que des critères logistiques et environnementaux souhaitaient par cette dernière. Pour cette future réalisation qui comportera 30 parcelles libre de constructeur et 10 pavillons en accession à la propriété, à ce jour, 4 porteurs de projets ont été retenus, qui devront être déposés en mairie pour le mardi 18 mai. Ces derniers seront examinés en conseil municipal le 21 juin 2021 pour choix et délibération.

- Acquisition Consorts de la Moissonnière signature a eu lieu le vendredi 26 février avec pour conséquence début des travaux fin 1er semestre 2021 pour la piste mixte piétonne cyclable.
Et prévision 2ème semestre pour aménagement hydraulique du Vauchel

- Monsieur le Maire fait part de son intention de ramener l'âge des séniors pour obtention du colis de fin d'année à 70ans. Ceci devant être lissé sur 3 années :
2021 : 68 ans
2022 : 69 ans
2023 : 70ans.

- Marie-Claude LOQUET informe le CM que le conseil municipal des jeunes a été élu et qu'une date serait fixée pour sa mise en place, en fonction de la situation sanitaire

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 AVRIL 2021

choix de l'entreprise pour l'aménagement de la liaison douce (tranche conditionnelle n°2)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'entreprise retenue pour le lot unique du marché d'aménagement de la liaison douce RD94 : tranche conditionnelle n°2, lors de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 avril pour examiner les candidatures et les offres des soumissionnaires.

Nom de l'entreprise retenue :
Entreprise FIZET
2006 Route de Dieppe – 76 230 QUINCAMPOIX
Montant HT : 139 957.30 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, pour un montant total du marché H.T 139 957.30 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché et les différents ordres de services ainsi que les avenants sans incidence financière au moins value ou générant une plus value inférieure à 5% du marché initial.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2021 les taux de référence communaux suivants :

Taxe foncière (bâti): 49.70 %
Taxe foncière (non bâti): 48.50 %

mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de Seine-Maritime.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du courrier reçu de la Préfecture, relatif aux indemnités prévues pour le gardiennage des églises communales.
Considérant que le plafond indemnitaire est fixé à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, le Maire propose d'octroyer l'indemnité maximale au Père Pierre-Henri DELAVENNE.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser au Père Pierre-Henri DELAVENNE la somme de 120.97 € au titre de l'année 2021.

Prise de compétence « mobilité » par la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (loi LOM) est venue réformer significativement le dispositif applicable en matière de mobilité et a posé plusieurs objectifs :

Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité.
Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux.
Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche).
Programmer des investissements dans les infrastructures de transport.

D'autre part, elle impose aux Communautés de Communes de se doter d'une telle compétence à partir du 1er juillet, à défaut de quoi, la Région deviendra l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale par substitution sur leur territoire.

Considérant que le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en date du 22 mars 2021 ;

Considérant que l'article 8 de la loi d'orientation des Mobilités prévoit que les Conseils Municipaux des communes membres doivent se prononcer sur le transfert de la compétence Mobilité dans les conditions prévues aux 2ème et 3ème alinéas de l'article L.5211-17 du CGT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 7 abstentions d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JUIN 2021

CHOIX DU LOTISSEUR DU FUTUR LOTISSEMENT ROUTE DE LA VAUPALIERE

Après avoir étudié en commission urbanisme les propositions des différents lotisseurs pour l'acquisition de la parcelle AD 170 et une partie de la parcelle AD 184 qui fera l'objet d'un document d'arpentage.
Le Maire propose de retenir la proposition de l'aménageur AMEX, domicilié 3 Rue de la scierie 76530 Les Essart, pour un montant de 64€/m^2.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité :
A décidé de retenir la proposition de l'aménageur AMEX, domicilié 3 Rue de la scierie 76530 Les Essart pour un montant de 64€/m^2.

Conventions de partenariat pour l'investissement et l'entretien des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de roumare sur la commune de montigny

Monsieur le Maire a sollicité l'Office National des Forêts afin de compléter l'offre de mobilier sur le parcours pédestre existant « la piste du Loup » et de créer une variante au parcours pédestre initial, permettant de valoriser le site « la pierre Mégalithique ».
Deux conventions d'entretien et d'investissement de ces parcours sont proposées par l'ONF.
Après avoir présenté ces conventions, Monsieur le Maire demande à ses conseillers de bien vouloir les approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 3 voix contre, 11 voix pour, d'autoriser le Maire :
A signer la convention de partenariat pour l'entretien des aménagements et équipements d'accueil du public dans la forêt domaniale de Roumare sur le territoire de la commune de Montigny
A signer la convention de partenariat pour l'investissement des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Roumare sur la commune de Montigny.

avenant n°1 au lot n°9 du marché de mise en accessibilité pmr de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires de dépose et fourniture de 3 luminaires ont été demandés à l'entreprise « SEDELEC » dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle des fêtes, pour un montant HT de 871.00€.

Le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 9 du marché de la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

avenant n°1 au lot 6 du marché de mise en accessibilité pmr de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires de dépose de revêtement de sol et de ragréage pour la salle polyvalente, l'escalier et le palier ont été demandés à l'entreprise « LEDUN » dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle des fêtes, pour un montant HT de 246.47€.

Le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au lot 6 du marché de la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

transfert voirie résidence les saules
Vu la demande de rétrocession formulée par l'Association Syndicale les Saules, sans indemnité, des voies et réseaux situés en section AK parcelles 24 et 26 et de la parcelle en date du 9 novembre 2019,
Vu les documents transmis,
Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement les Saules dans le domaine public.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
D'accepter la rétrocession des parcelles AK 24 et 26 sans indemnité ;
D'autoriser le Maire, ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement de la Résidence les Saules sis sur les parcelles AK 24 et 26 ;
Que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de l'Association Syndicale des saules.

convention d'utilisation du centre aquatique aqualoup pour les habitants de la commune de montigny

Monsieur le Maire présente à ses conseillers la convention d'utilisation du centre AQUALOUP pour les habitants de Montigny proposée par la ville de CANTELEU.
Les Montignais pourront ainsi bénéficier du tarif des cantiliens, en contrepartie d'une indemnité financière de 1 800€ qui sera versée par la commune de Montigny à la Mairie de Canteleu. Cette somme correspond à la moyenne sur les 4 dernières années des recettes annuelles réellement perçues pour les habitants de Montigny et les recettes théoriques si le tarif cantilien avait été appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 8 abstentions et 6 voix pour, d'autoriser le Maire :
A signer la convention d'utilisation du centre AQUALOUP pour les habitants de la commune de MONTIGNY avec la commune de Canteleu
Cette convention prendra effet au 1er juillet 2021, le montant versé pour l'année 2021 sera donc de 900€.

RYTHME SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Conseil d'école du 18 juin 2021 s'est prononcé favorablement aux horaires des écoles pour la rentrée 2021/2022 selon la proposition suivante :

Ecole de La Vaupalière :
Maternelle et Primaire : 8h45 – 11h45 / 13h30 – 16h30

Ecole de Montigny :
Primaire : 8h30 – 12h / 13h45 – 16h15

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition à l'unanimité et s'engage à la soumettre à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour validation.

TARIF CANTINE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire de 1.5% soit 3.50€ au lieu de 3.45€ pour la rentrée 2021/2022. Le prix du repas est donc fixé à 3,50 € à compter du 1er septembre 2021.

TARIF GARDERIE MUNICIPALE ET ÉTUDES SURVEILLÉES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du tarif de la garderie municipale et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2021-2022 à savoir :

1,20 € la demi-heure. Il est précisé que toute ½ heure commencée sera due (1/2 indivisible)
La facturation est faite à la fin de chaque période scolaire, soit :

> De la rentrée aux vacances de la Toussaint
> De la Toussaint aux vacances de Noël
> Des vacances de Noël aux vacances de Février
> Des vacances de Février aux vacances de Printemps
> Des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire

TARIF CENTRE AÉRÉ SPIRIT

Aurélie GERVAIS, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires informe les conseillers municipaux de la nécessité d'ouvrir le centre aéré sur des demies semaines.

Elle propose d'adopter les tarifs suivants :
80 € par semaine

50 € pour les demie semaine
60 € par semaine pour les foyers non imposables (réduction de 25%)
37.5 € par demie semaine pour les foyers non imposables (réduction de 25%)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Le règlement se fera auprès de la trésorerie de Déville-lès-Rouen après réception du titre de recette.

MODIFICATION RÉGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE AÉRÉ SPIRIT

Monsieur le Maire expose à ses conseillers que le centre de Loisirs sera fermé deux semaines et non trois au mois d'août et que l'assemblée délibérante doit valider la modification du règlement intérieur en ce sens.
Il leur demande donc de valider la modification de l'article 2 du règlement intérieur indiquant désormais que le centre aéré sera fermé pendant deux semaines pendant les vacances d'été.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'article 2 du règlement intérieur indiquant désormais que le centre aéré sera fermé pendant deux semaines pendant les vacances d'été.
Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Le Maire de Montigny expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.
Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.
Le Maire propose de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUÉE RÉSIDENCE BEAUCHAMPS

Monsieur le Maire rappelle :
L'évaluation faite 3 mai 2021 par notre Notaire concernant la parcelle AH 383 pour un montant total de 2 000€.
Le courrier reçu de Monsieur DUCHEMIN Sébastien, demeurant 131 Rue de la forêt à Montigny, souhaitant acquérir une bande de terrain de 42 m^2 située en mitoyenneté avec sa propriété (parcelles AH 267, 371, 72 et 73).

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité :
Est d'accord pour céder d'une bande de terrain de 42 m^2 à Monsieur DUCHEMIN Sébastien, moyennant le prix de 2 000 € (deux mille euros).
Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes pour la cession (tous les frais d'actes et d'enregistrements en résultant seront à la charge de l'acquéreur).

Monsieur DUCHEMIN devra respecter les règles d'urbanisme.

CESSION DU KIOSQUE

Suite à l'acquisition d'un terrain au 293 rue du Gré, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder le kiosque présent sur le terrain.
Monsieur DELAFENESTRE Laurent domicilié 212 Route de la poissonnerie à Sainte Marguerite sur Duclair (76480) propose d'acquérir le kiosque pour un montant de 300€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Décide de céder le kiosque présent sur le terrain communal à Monsieur DELAFENESTRE Laurent domicilié 212 Route de la poissonnerie à Sainte Marguerite sur Duclair (76480) pour un montant de 300€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes pour la cession.

Cette dépense sera inscrite au budget

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLAÇANTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant

accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de présence parentale, d'un congé parental, d'un congé prévu à l'article 57* de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.
Il expose également qu'il a dû faire face au remplacement en urgence d'un agent en arrêt maladie et ce depuis le 14 juin 2021.
Il demande donc à ses conseillers de bien vouloir régulariser la situation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour le remplacement d'un agent momentanément indisponibles depuis le 14 juin 2021.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 12/35EME

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour exercer les missions d'entretien des espaces verts.
Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er octobre 2021, un emploi permanent d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 12/35ème.
Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.
Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 350.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts à temps non complet à raison de 12/35ème, à compter du 1er octobre 2021.

D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée maximale d'un an renouvelable par décision expresse dans la limite de 6 ans (diplôme de niveau 4 et traitement calculé par référence à l'indice brut 350).

Compte tenu de cette création, le poste d'adjoint d'animation 12/35ème est supprimé.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6413 du budget primitif 2021.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE

Vu la délibération n°2021/018 du 29 mars 2021 portant création d'un marché sur la commune de Montigny ;

Vu l'arrêté n°2021/024 du 29 mars 2021 portant règlementation dudit marché ;

Considérant que la localisation actuelle du marché ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant que les membres de la commission mixte des marchés se sont prononcés favorablement à la délocalisation du marché Rue des Champs ;

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de modifier l'article premier de l'arrêté municipal portant réglementation du marché de Montigny afin de le déplacer Rue de Champs (des places seront réservées aux usagers de l'épicerie).

Madame Corinne BUQUET donne lecture du courrier remis par Monsieur THOMAS, propriétaire de l'épicerie, exprimant son souhait de modifier le jour de marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, d'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'article premier du règlement intérieur du marché dès le vendredi 24 septembre 2021, jusqu'au vendredi 15 octobre 2021.

Une réflexion sera menée cet hiver et les habitants concertés afin d'aborder de nouveau le sujet à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

AVENANT N°2 AU LOT 6 DU MARCHE MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires de remplacement du revêtement de sol et de ragréage pour la salle polyvalente, l'escalier et le palier ont été demandés à l'entreprise « LEDUN » dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle des fêtes, pour un montant HT de 3 240.30€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer rétroactivement l'avenant N°2 au lot 6 du marché de la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

CONTRAT DE MAINTENANCE ASCENSEUR DE LA SALLE DES FETES

Suite aux travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes, il convient de conclure un contrat de maintenance pour l'élévateur PMR.

L'entreprise E.R.M.H.E.S propose la signature d'un contrat d'entretien d'une durée de 5 ans pour un montant annuel de 762.84 € H.T, avec 1ère année gratuite selon les termes du marché.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat d'entretien pour l'élévateur de la salle des fêtes avec la société E.R.M.H.E.S (23 Rue Pierre et Marie Curie – BP 20408 – 35504 VITRE).

CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LES JEUNES

Comme les années précédentes, le Maire propose aux conseillers municipaux d'attribuer pour noël 2021, un bon d'achat culturel d'une valeur de 25 € aux jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès d'un fournisseur.

Cette dépense sera inscrite au compte 6232 fêtes et cérémonies.

Pour information, 118 jeunes sont concernés.

CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LES ANCIENS

Monsieur le Maire propose aux conseillers de relever l'âge d'attribution du colis des anciens à 68 ans pour l'année 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir un colis en fin d'année 2021 aux personnes âgées de 68 ans et plus, domiciliées dans la commune de Montigny.

Cette dépense sera inscrite au compte 6232 fêtes et cérémonies.

Pour information, 313 personnes concernées (115 seules et 90 couples).
Budget maximum pour un colis seul : 19€
Budget maximum pour un colis couple : 33€

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur Romain PLASSART informe les conseillers que la maintenance de notre site internet ne sera plus effectuée à partir du mois d'octobre. Il convient donc de faire évoluer le site actuel.
3 devis ont été demandés auprès des sociétés Regicom, Réseau des communes, Bicome.

Après en avoir délibéré les conseillers décident à 8 voix pour et 7 voix contre de confier la création du site internet de la commune de Montigny à la société Bicome pour 5964 € TTC.

CONVENTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu du Département concernant la demande de participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL), calculée sur un montant de 0.76 € par habitant (942.40 €)

Ce dernier nous propose la signature d'une convention pour l'année 2021, reconductible tacitement pour les années 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 1 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions de ne pas signer ladite convention.

SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES

Projet à venir, classe découverte à Granville.
Le montant de la subvention octroyée sera abordé lors d'un conseil ultérieur, lorsque les projets seront bien définis.

DEMANDES DE SUBVENTION

En complément des subventions déjà votées en mars 2021, de nouvelles demandes ont été reçues. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Département : FAJ (Fonds d'Aide aux jeunes) : 0,23 par habitant (285.20€)
Association « Agir avec Becquerel » : 100 €

Pour rappel, subventions votées en mars :
CAUE : 148€
ADMR : 400€
AMF Téléthon : 100€
CFA Dieppe : 100€
Envol Saint Jean : 100€
Handisup : 100€
APF France Handicap : 100€

CONVENTION SNPA

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des animaux errants relève d'une mission de service public qui incombe à la commune.
La commune de Montigny ne disposant pas de fourrière animale communale, il propose la mise en place d'une convention avec la Société Normande de Protection aux Animaux sise 7 bis allée Jacques Maury, Iles Lacroix à Rouen afin d'assurer ce service.

La convention est établie selon les modalités suivantes :
Les chiens et chats recueillis seront hébergés pendant un délai légal de huit jours ouvrés.
Les frais d'hébergement s'élèvent à 10 € TTC par jour et par animal
Les frais seront facturés aux propriétaires des animaux. Toutefois, dans l'éventualité où la SNPA ne parviendrait pas à identifier lesdits propriétaires, la commune se substituerait alors à ces derniers dans la limite du délai légal de huit jours ouvrés.
La convention est établie pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de cinq années.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 13 voix pour et 2 voix contre de confier la gestion d'une fourrière animale municipale à la SNPA, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE AMEX

Suite à la réception du plan élaboré par le géomètre,

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la société AMEX pour l'acquisition des lots B (environ 220m^2) et C (environ 4431m^2) correspondant aux parcelles provisoirement cadastrées AD 170p et 184p pour une surface totale d'environ 4 651 m^2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 1 voix contre et 14 voix pour :

De céder les parcelles provisoirement cadastrées AD 170p et AD 184p d'environ 4 651m^2 (correspondant aux lots B et C) à la société AMEX au prix de 64 €/m^2 (soixante-quatre euros par mètre carré), et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes pour la cession (tous les frais d'actes et d'enregistrements en résultant seront à la charge de l'acquéreur).

INDEMNISATION RPI 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du partage des dépenses liées à la gestion de l'école maternelle au sein du RPI, la commune de Montigny attribue chaque année une indemnité forfaitaire à la commune de la Vaupalière.

Aucune délibération n'ayant été prise pour l'année scolaire 2019/2020, il est proposé d'attribuer une indemnité de 20 000 € de manière rétroactive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

MODIFICATION DE L'EMPLOI D'ANIMATEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Le nombre d'heure des animateurs reste inchangé, aucune délibération n'a besoin d'être prise.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS VACANCES DE LA TOUSSAINT

Aurélie GERVAIS, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, après avis de la commission école et périscolaire, propose d'adopter les tarifs suivants pour le centre aéré :
80 € par semaine
65€ pour les petites semaines (avec jour férié)
50 € pour les demie semaine (3 jours)
60 € par semaine pour les foyers non imposables (réduction de 25%)
48.75€ par petite semaine pour les foyers non imposables (réduction de 25%)
37.5 € par demie semaine pour les foyers non imposables (réduction de 25%)
Adopté à l'unanimité

CHOIX DE L'HÉBERGEUR POUR LE SITE INTERNET

Romain PLASSART, conseiller municipal présente les différentes propositions d'hébergement pour le site internet de la commune.
L'hébergeur Hostinger pour un montant de 3.99€ HT mensuel avec un abonnement de 48 mois (soit un montant total de 191.42€ HT) a été retenu à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

RÉINTÉGRATION DE LA PARCELLE COMMUNALE AH 383 DANS LE DOMAINE PRIVÉ

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021/046 du 21 juin 2021 autorisant la cession d'une bande de terrain cadastré AH 383 d'une superficie de 42m^2 à Monsieur DUCHEMIN Sébastien.
Monsieur le Maire informe ses conseillers de la nécessité de réintégrer dans le domaine privé afin de procéder à la vente.
Il demande donc à ses conseiller de l'autoriser à effectuer la désaffectation et de déclasser la parcelle du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé.
Le Conseil Municipal à l'unanimité :
Autorise le Maire à effectuer la désaffectation et le déclassement de la parcelle AH 383 d'une superficie de 42m^2 du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé.
Autorise le Maire à signer tous les documents et actes pour la cession.

CHOIX DE LA DÉNOMINATION DU FUTUR LOTISSEMENT RD 86

Vu le code des Collectivités Territoriales,
Après avis de la commission urbanisme, Monsieur le Maire propose la dénomination suivante pour le futur lotissement situé route d'Hénouville : « Le Clos des Biches »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
Adopte la dénomination : « Le Clos des Biches » pour le futur lotissement qui se situera route d'Hénouville
Autorise le Maire à communiquer cette information aux services concernés, notamment ceux de la Poste.

POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire informe ses conseillers d'un projet de pose d'une borne de recharge électrique.
Il précise qu'afin d'obtenir un chiffrage du Syndicat Départemental d'Energie 76, avec une participation financière de leur part, il convient de faire une délibération de principe l'autorisant à faire cette démarche auprès de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente du SDE 76
Il précise que le conseil municipal devra de nouveau délibérer pour donner suite ou non au devis qui sera délivré par le SDE 76.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, 1 abstention :
Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidence du SDE 76.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE DE COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie est propriétaire d'un panneau d'affichage lumineux qui a été fourni par l'entreprise Centaure Système.
Celle-ci propose le renouvellement de son contrat de maintenance pour l'année 2022. Cette prestation annuelle s'élève à 1 133.33€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de maintenance du matériel de communication avec la société Centaur System, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose :
L'opportunité pour la commune de Montigny de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale,
Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1er : La commune de Montigny adopte le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour le compte de la commune de Montigny des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurance, en lieu et place de l'assureur, des frais seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : La commune autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

AUTORISATION DE DEMANDE DE CRÉATION D'UNE LICENCE III

Ce sujet sera simplement vu lors des questions diverses, le Maire informe ses conseillers que les futurs propriétaires de l'épicerie de Montigny ont déposé une demande de création d'une licence III.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire de la commune de Montigny informe le conseil municipal, que par courrier en date du 21 septembre 2021, Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 17 septembre.

Il rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 6 décembre 2018 a délibéré pour opter en faveur d'un passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le rapport établi par le C.L.E.C.T en date du 17 septembre dernier ci-joint annexé,
Dit que l'attribution de compensation prévisionnelle 2022 est calculée en fonction de ces modifications,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

CESSION DU BIEN COMMUNAL SITUÉ AU 293 RUE DU GRÉ

Après étude des offres d'achat par la commission urbanisme concernant le bien communal, cadastrés AH 54 et AH 388 situé 293 Rue du gré ; Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Monsieur et Madame LUMINEAU, représentants de la SCI LUMINEAU, pour un montant de cent cinquante-trois mille euros (hors frais de notaires, qui seront à la charge de l'acquéreur). Monsieur le Maire précise que cette offre sera retenue sous condition de l'intégration lors de la signature de la vente d'une clause de réméré stipulant l'obligation de transformer l'habitation en structure de type micro-crèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour, 5 voix contre :
De céder le bien communal cadastrés AH 54 et AH 388 à Monsieur et Madame LUMINEAU, représentants de la SCI LUMINEAU, pour un montant de cent cinquante-trois mille euros, sous condition de l'intégration lors de la signature de la vente d'une clause de réméré stipulant l'obligation de transformer l'habitation en structure de type micro-crèche.
Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes pour la cession.

Les personnes n'ayant pas voté pour ce projet précisent qu'ils étaient, quant à eux, favorables à une autre proposition d'acquisition.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021

CONTRAT D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que notre contrat d'exploitation et d'entretien du réseau assainissement des eaux usées conclu avec la société Eaux de Normandie arrive à échéance au 31 décembre 2021.
Après avoir étudié la nouvelle proposition de contrat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la société Eaux de Normandie, sise 37 Rue Raymond Duflo à Maromme, pour un montant total du marché 19 195.60€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services ainsi que les devis qui seront présentés pour les prestations restant à la charge de la collectivité.

CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DU VAUCHEL

Considérant la demande de CU n°076 446 21 0019 en date du 25 juin 2021, relative à la division parcellaire de la propriété de Monsieur FOUTREL sise 649 Rue du Vauchel ;

Considérant que le SIAEPA a émis un avis favorable à la division sous réserve de la création d'une extension du réseau d'assainissement ;

Considérant que les travaux d'extension du réseau d'assainissement effectués sur le domaine public sont obligatoirement à la charge de la Commune ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de financer l'extension du réseau et d'établir une convention financière avec le pétitionnaire Monsieur FOUTREL pour le remboursement de la totalité des travaux d'extension du réseau, estimés à 15 000 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à :

Faire la demande d'extension du réseau d'assainissement auprès de la société SOGEA
Signer la convention financière avec Monsieur FOUTREL pour la prise en charge des travaux nécessaires à la division de sa parcelle.

CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN POTEAU INCENDIE RUE DU LIEUTENANT AUBERT

Considérant la demande de CU n°076 446 19 0003 en date du 31 janvier 2019, relative à la division parcellaire de la propriété de Monsieur COHOU sise 254 Allée du Lieutenant Aubert ;

Considérant que le projet d'un bâtiment à usage d'habitation est soumis à un risque d'aléa faible au titre de la défense extérieure contre l'incendie ;

Considérant que le Bureau Instructeur de Montville a émis un avis défavorable à la division, le premier poteau incendie étant situé à plus de 200 m du projet ;

Considérant que la création d'un poteau incendie relève de la compétence de la Commune ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de financer la création d'un Poteau Incendie Rue du Lieutenant Aubert et d'établir une convention financière avec le pétitionnaire Monsieur COHOU pour le remboursement de la totalité des travaux de création d'un poteau incendie, estimés à 4 064,14 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à :
Faire la demande de création d'un poteau incendie Rue du Lieutenant Aubert auprès de la société Eaux de Normandie
Signer la convention financière avec Monsieur COHOU pour la prise en charge des travaux nécessaires à la division de sa parcelle.

PEFC™
10-31-3358

Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

pefc-france.org

Consultez en ligne

Village de
Montigny

Mairie de Montigny
425, rue du Lieutenant Aubert
76380 MONTIGNY
Tél. 02 35 36 23 59
Email :
contact@villagedemontigny.fr